



COMPTE RENDU
D'ACTIVITÉ DE
CONCESSION 2021

SUDELEG







L'édito

La transition écologique vers la neutralité carbone en 2050, la sécurité d'approvisionnement, la création de valeur sur les territoires sont des enjeux majeurs, et le gaz, de plus en plus vert, est un levier efficace et accessible pour décarboner à coûts maîtrisés la société, tout en apportant des solutions locales porteuses de bénéfices économiques et environnementaux dans les territoires.

Vous le savez, GRDF est convaincu que la transition écologique ne sera possible que si elle se traduit concrètement en actions au plus proche des territoires et décidées localement en concertation avec tous les acteurs.

Et vous, autorités concédantes, êtes de plus en plus nombreuses à vous engager dans la réalisation de projets concrets en faveur du développement de moyens de production de gaz vert, énergie durable, locale et stockable dans des infrastructures existantes pour décarboner les usages énergétiques à un coût soutenable et maîtrisé pour les clients.

Ainsi en 2021, au périmètre national, ce sont 152 nouveaux sites qui injectent du biométhane dans l'ensemble des réseaux de gaz. Au total, cela représente 365 sites en fonctionnement pour une capacité de production de 6,4 TWh par an, soit l'équivalent de la consommation de 1 606 740 logements neufs ! Et la dynamique reste soutenue, avec un potentiel supplémentaire de 19 TWh en cours d'étude ou de réalisation. Pour accueillir ces nouvelles capacités d'injection, 287 zonages de raccordement ont été validés pour 528 M€ d'investissements de renforcement des réseaux. L'objectif de 10% de gaz vert injecté prévu en 2030 sera atteint et même dépassé d'ici 2 à 3 ans dans certains territoires.

Pour renforcer encore son ancrage local, GRDF s'est récemment doté d'une raison d'être : *Agir pour donner au plus grand nombre le choix d'une énergie d'avenir, performante, renouvelable, sûre et abordable, au cœur de la vie des territoires.* Celle-ci exprime la vision que notre entreprise a de son rôle dans la société et pour les générations futures. Elle reflète les valeurs de service public qui sont au cœur de notre identité et que nous portons avec fierté partout où nous sommes présents.

Je suis très heureuse de partager avec vous cette vision dans ce compte-rendu qui fait le point sur l'activité de GRDF sur votre concession en 2021.

Laurence Poirier-Dietz
Directrice générale





01	L'essentiel de votre concession	6
	Les chiffres clefs de votre concession	8
	Vos interlocuteurs territoriaux	10
	Votre contrat de concession	12
02	L'activité au quotidien	14
	Les clients et leurs usages	16
	Les services et les prestations	22
	L'activité de comptage	25
	L'écoute client	29
	La chaîne d'intervention	35
	La sécurité du réseau	40
03	Le patrimoine de votre concession	50
	Vos ouvrages	52
	Les chantiers	59
	Les investissements	62
	La valorisation de votre patrimoine	68
04	Le compte d'exploitation	72
	Le tarif de distribution - ATRD	74
	La synthèse du compte d'exploitation	76
	Les recettes	79
	Les charges	81
	L'équilibre financier	85
05	La transition écologique	88
	Le gaz vert	90
	La mobilité durable	96
	Les données au service de la maîtrise de l'énergie	99
06	GRDF & Vous	102
	La distribution du gaz, une mission de service public	104
	Une organisation à votre service	107
	Les outils digitaux à votre disposition	111



01

L'essentiel de votre concession

1.1	Les chiffres clefs de votre concession	8
1.2	Vos interlocuteurs territoriaux	10
1.3	Votre contrat de concession	12

1.1 Les chiffres clefs de votre concession

Clientèle



22 745

Nombre de clients



79

Nombre de premières mises en service clients



585 GWh

Quantités de gaz acheminées



92,9%

Taux de satisfaction accueil dépannage gaz / exploitation maintenance (région)



270

Nombre de réclamations



96,5%

Taux de demandes fournisseurs traitées dans les délais

Contrat



2029

Année d'échéance du contrat



30

Durée du contrat



05/02/1999

Date d'entrée en vigueur du contrat

Économie



51 k€

Redevance R1



1 390 k€

Investissements réalisés
sur la concession



7 195 k€

Recettes
acheminement et hors
acheminement

Maintenance et sécurité



103%

Taux d'atteinte
de l'objectif de
surveillance du réseau



104%

Taux de visites
réalisées sur les postes
de détente réseau



104%

Taux de visites réalisées
sur les robinets



106%

Taux de visites réalisées
sur les branchements
collectifs



355

Nombre
d'interventions de
sécurité gaz



323

Nombre d'incidents

Patrimoine



297 km

Longueur totale des
canalisations



21 835

Nombre de compteurs
domestiques actifs



214 m

Longueur de réseau
développé

1.2 Vos interlocuteurs territoriaux



SANDRINE FEBVRE

Responsable Territoriale

06 49 88 93 87

sandrine.febvre@grdf.fr



DAVID MAOCEC

Directeur Territorial Adjoint

06 59 67 22 23

david.maocec@grdf.fr

Préparer ensemble un avenir plus vert

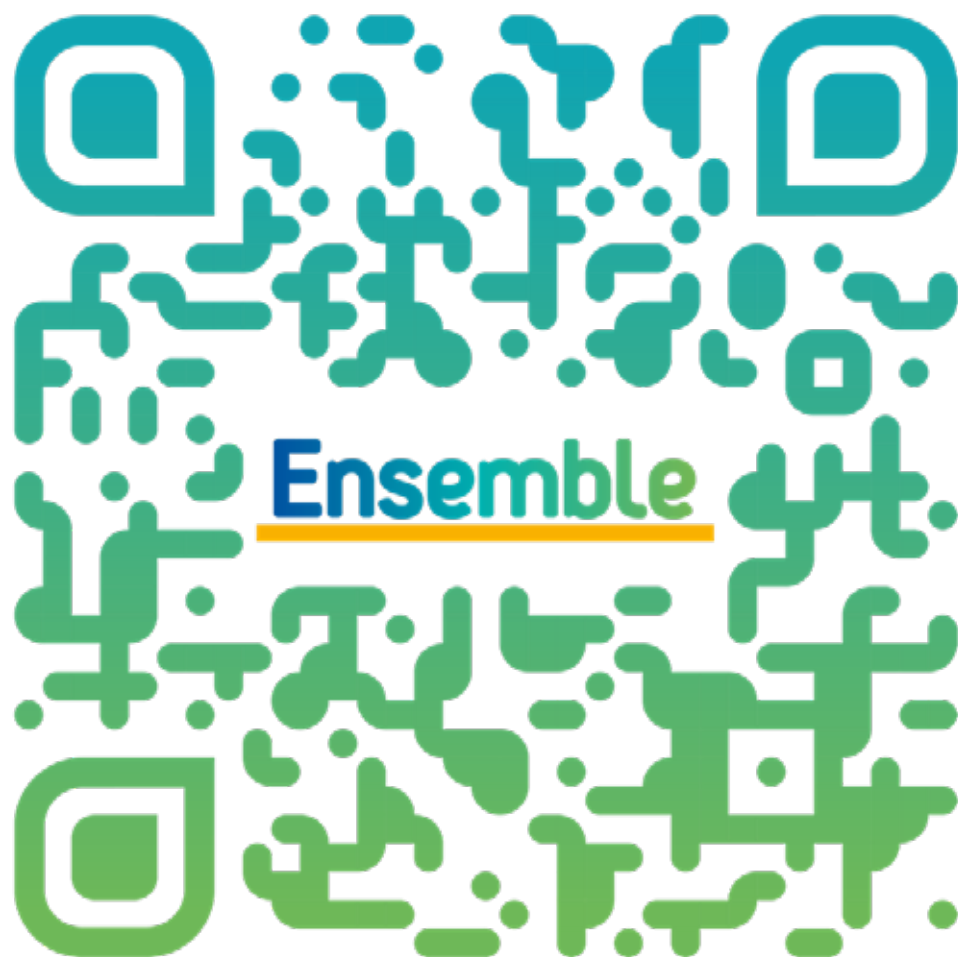
La reprise économique observée dès 2021 et confirmée en 2022 a permis un redémarrage fort des travaux. En Île-de-France, cette reprise est le fruit du plan de relance ambitieux, soutenu par les collectivités et les entreprises. 2021 est exceptionnelle en travaux sur les réseaux gaz d'Île-de-France, avec plus de 281 millions d'euros d'investissements réalisés, permettant de moderniser 134 kilomètres de réseau et d'étendre le réseau de 137 kilomètres d'extensions pour raccorder les nouveaux consommateurs et interconnecter le réseau avec les producteurs de biométhane. Enfin, GRDF a modifié ou dévoté 17 kilomètres de réseau pour les projets de transport urbain pour préparer le Grand Paris Express ainsi que des installations des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Développer et entretenir le réseau, c'est aussi préparer l'avenir. La crise sanitaire puis le conflit ukrainien nous ont contraint à repenser nos modes de travail ou de consommation et désormais réinterrogent nos modes de production d'énergie. En Île-de-France, 917 communes sont desservies par le réseau de gaz, vecteur d'énergie et de transition énergétique. La hausse des prix de l'énergie a renforcé la volonté de tous de créer un écosystème de production d'énergie verte et locale. En 2021 en France, l'injection des gaz verts dans le réseau a connu un formidable essor avec 152 nouvelles unités d'injection : le chemin vers la souveraineté est déjà une réalité. La production française de biométhane annuelle frôle les 7 TWh, soit 3% de la consommation de gaz sur le réseau de GRDF. En Île-de-France, ce sont dix nouvelles stations qui injectent du biométhane dans les réseaux. Enfin, près de cent projets sont inscrits dans le registre des capacités pour 3 TWh de production future. En 2022, huit nouveaux sites injecteront du gaz vert dans les réseaux franciliens. De nouvelles unités de méthanisation traitant les biodéchets apparaîtront dans les mois à venir : une unité de méthanisation sur le port de Gennevilliers valorisera en 2025 plus de 50 000 tonnes de déchets alimentaires par an en biogaz pour l'injecter dans le réseau. C'est le symbole d'une ambition partagée pour la transition énergétique en Île-de-France. Le biométhane, c'est aussi un vecteur de mobilité propre, décarbonée et à très faible émission de particules fines. En 2021, dix nouvelles stations (Bio)GNV ont été ouvertes au public, dont trois sur le périphérique parisien. La progression est de 30% en un an.

Le dispositif de prévention et de sensibilisation des endommagements des réseaux « Balise de Sécurité 2018-2024 », porté sur le territoire francilien par le pôle Energie Île-de-France a sensibilisé et mobilisé plus de 956 collectivités locales. En Île-de-France, le nombre d'endommagements entre 2019 et 2022, années historiquement hautes en volumes de travaux, a baissé de 25%. Avant la mise en route de BS24, la hausse des endommagements était de 7% par an. Enfin, pour marquer les dix ans du Décret anti-endommagement en 2022, GRDF s'associe à l'observatoire Île-de-France

des risques travaux pour organiser, dans toutes les préfectures, des témoignages sur la réglementation.

Enfin, retrouvez dans la lettre d'information *Ensemble* et son blog, les projets de tous les acteurs et partenaires des territoires.

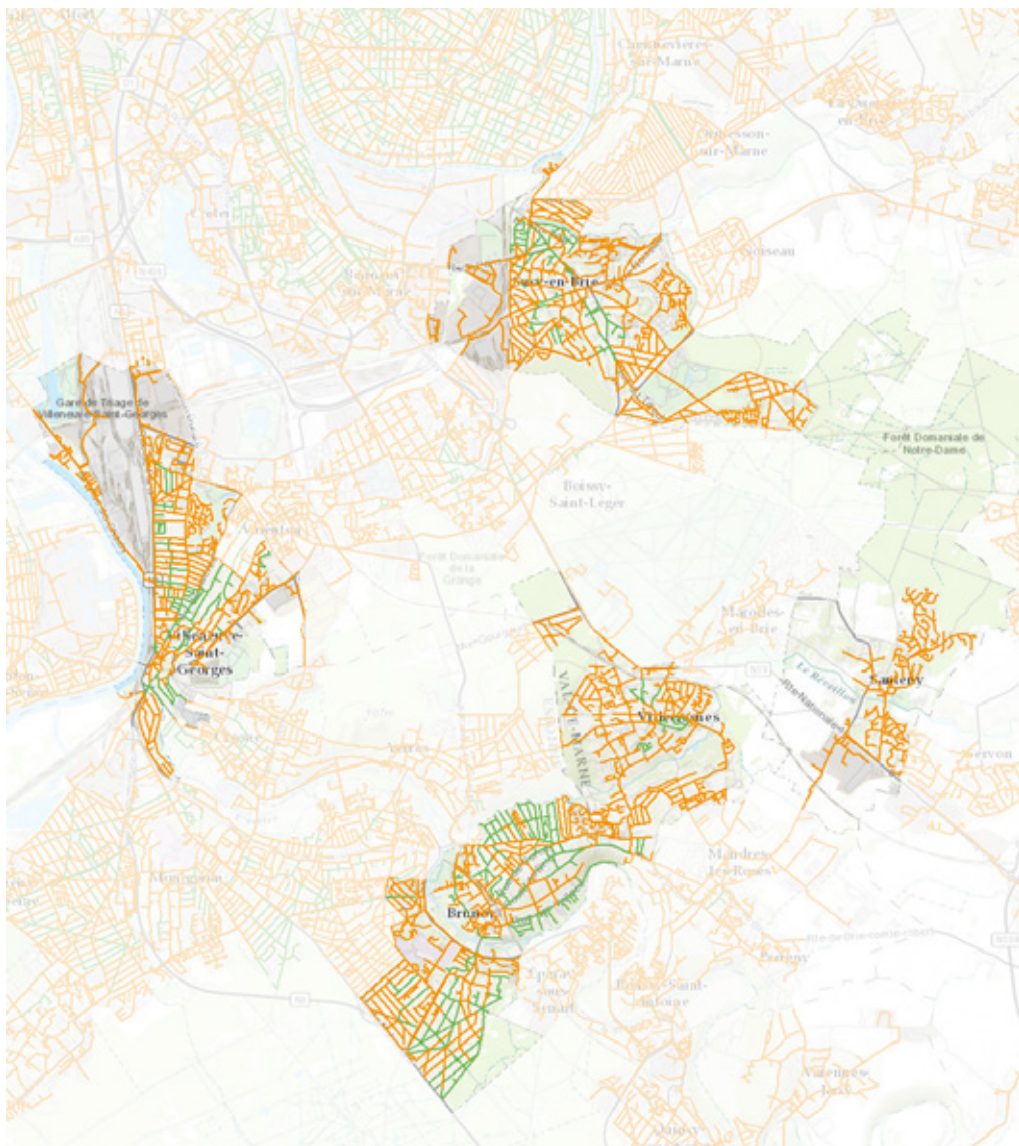


1.3 Votre contrat de concession

GRDF est lié aux autorités concédantes par un contrat de concession qui précise les conditions d'exploitation du service public de la distribution de gaz et les engagements contractuels des deux parties pendant la durée du contrat.

Date d'entrée en vigueur du contrat : 05/02/1999

Durée d'application : 30 ans



À fin 2021, votre contrat de concession porte sur les 5 communes suivantes :

91114 - BRUNOY

94070 - SANTENY

94071 - SUCY-EN-BRIE

94075 - VILLECRESNES

94078 - VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

Pour accéder aux informations détaillées du CRAC

Vous pouvez compléter votre lecture et votre analyse du CRAC en utilisant :

- Le « Guide de lecture », lorsque vous voyez « Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC ». Ce document est disponible sur le site GRDF.fr, à la rubrique Collectivités, ou à l'adresse suivante : https://docgaz.grdf.fr/docs/crac_guide_de_lecture.pdf.
- La « Plateforme de Données Concession (PDC) », qui vous donne accès directement à toutes les données détaillées présentées dans le CRAC. Elle est accessible sur le site GRDF.fr via le « Portail Collectivités ».





02 L'activité au quotidien

2.1	Les clients et leurs usages	16
2.2	Les services et les prestations	22
2.3	L'activité de comptage	25
2.4	L'écoute client	29
2.5	La chaine d'intervention	35
2.6	La sécurité du réseau	40

2.1 Les clients et leurs usages

Les clients et les consommations sur votre concession

GRDF achemine le gaz pour le compte de tous les fournisseurs agréés jusqu'aux points de livraison des clients consommateurs. Cette prestation d'acheminement est distincte de la vente réalisée par le fournisseur d'énergie.

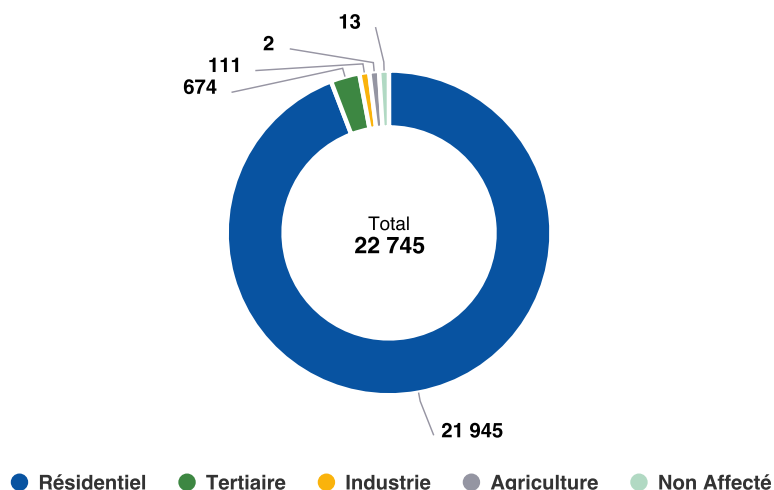


Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

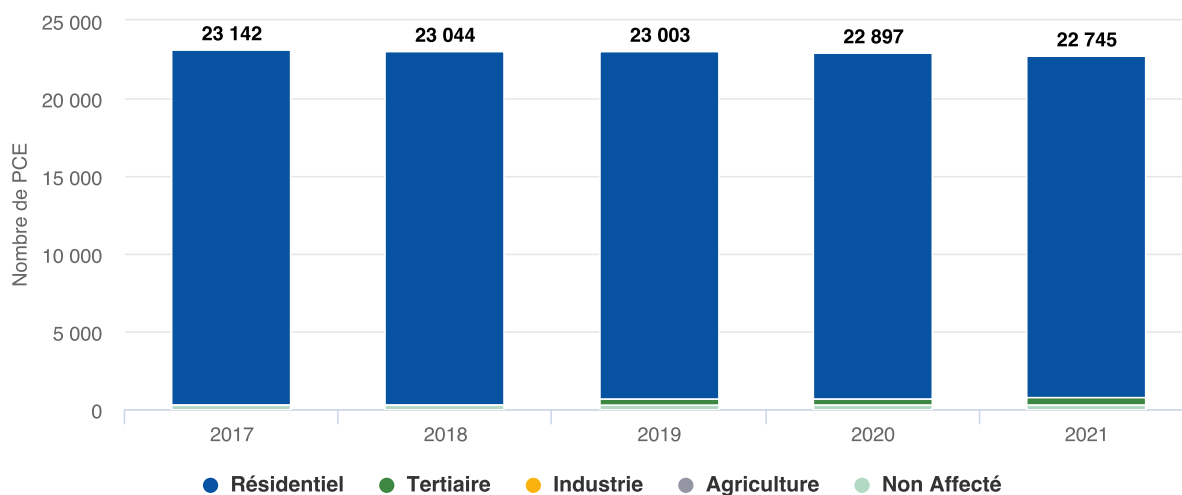
Les clients et la consommation par secteur d'activité

Le nombre de clients de votre concession et les quantités de gaz acheminées vous sont présentés ici par secteur d'activité.

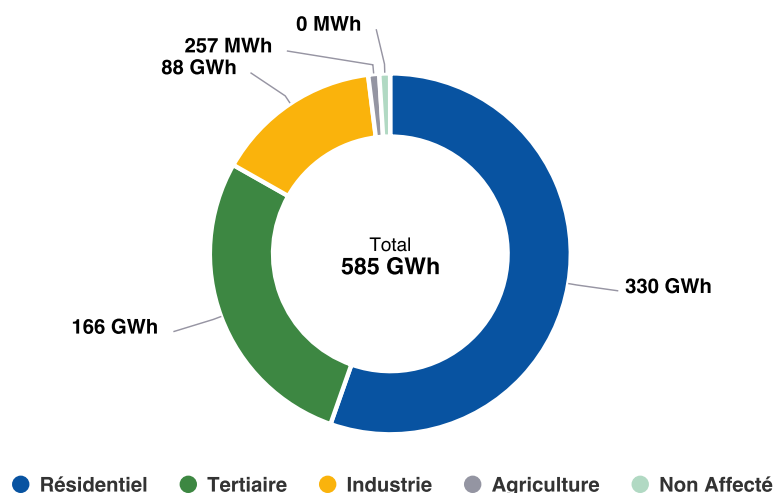
Répartition du nombre de clients par secteur d'activité en 2021



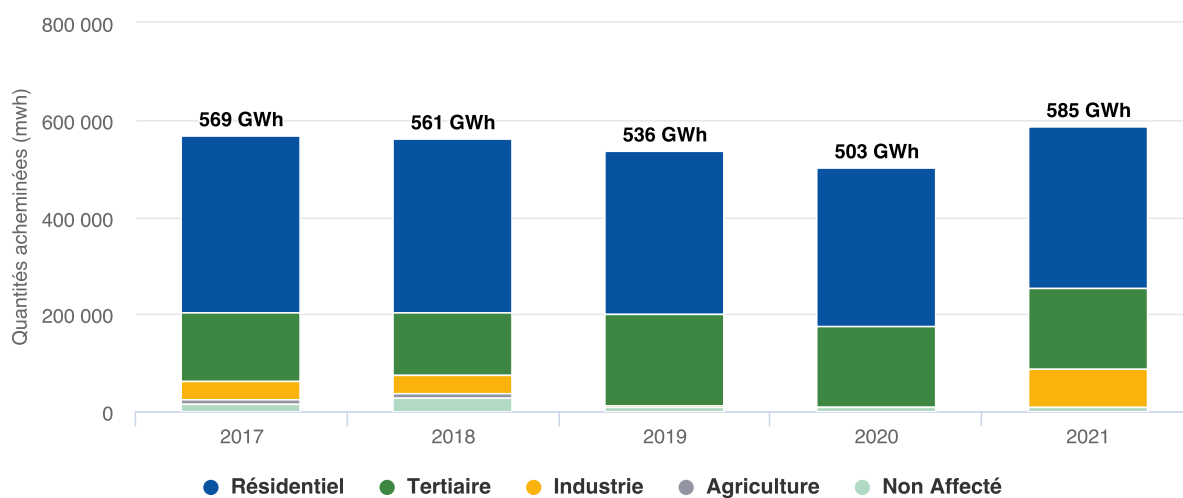
Évolution du nombre de clients par secteur d'activité



Répartition des quantités acheminées par secteur d'activité en 2021



Évolution des quantités acheminées par secteur d'activité



Vous pouvez constater une évolution marquée des données du secteur tertiaire entre l'année 2018 et 2019 et les suivantes. Cette évolution n'indique pas un réel changement d'utilisation du gaz sur votre concession : elle n'est en effet que le reflet d'un changement d'organisation de la base de données pour donner suite à l'évolution de la réglementation sur ce sujet.

En effet, conformément aux évolutions prévues par l'article 179 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), la détermination du secteur d'activité des points de consommation gaz a évolué :

- Auparavant, les petits professionnels consommant moins de 300 MWh par an (correspondant aux tarifs T1 et T2 en gaz) étaient considérés réglementairement comme relevant du secteur « résidentiel ».
- Pour donner suite à la publication du décret 2020-196 du 4 mars 2020 et de l'arrêté du 6 mars 2020, les fournisseurs d'énergie ont été tenus de transmettre

à GRDF le code NAF de tous leurs clients professionnels.

Ainsi, il est désormais possible de connaître :

- Avec plus de précisions sur le secteur d'activité des clients petits professionnels (clients T1 et T2) qui sont désormais déclinés en « tertiaire », « industrie » et « agricole ».
- Plus précisément le sous-secteur d'activité des entreprises (clients T3 et T4).

En résumé, le nombre de clients « résidentiel » (en grande majorité des clients T1 et T2) a mécaniquement tendance à diminuer au profit des secteurs « tertiaire », « industrie » et « agricole ». Le nouveau format des données a l'avantage d'être plus précis et riche en informations.

Par ailleurs, les informations concernant les codes NAF de chaque client gaz (remontées par les fournisseurs) participent à la détermination du secteur d'activité. Leur complétude augmentant avec la mise en place d'une procédure plus robuste, la qualité et la précision des données de consommation et de leur répartition par secteur est en train de s'améliorer, même si localement (pour certains secteurs), des discontinuités peuvent être remarquées. A partir des données de consommation 2021, la répartition en secteurs d'activités (ou sectorisation) tiendra désormais compte de l'historique des informations partagées par le fournisseur (code NAF notamment). Cette évolution vise à faciliter l'interprétation des données agrégées de consommation, en les rendant moins dépendant d'éventuelles aléas dans la complétude des informations reçues par GRDF.

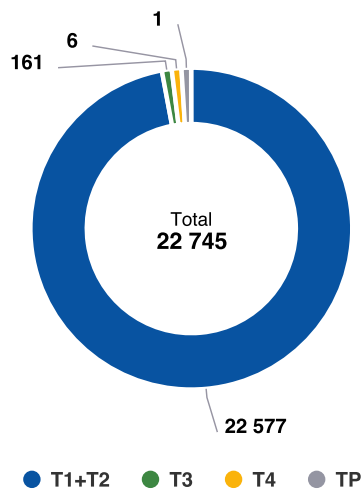
Enfin, une ultime évolution de la répartition en secteurs d'activités a été demandé par le Ministère de la Transition Écologique. Elle concerne la prise en compte des consommations correspondantes au code NAF « Production et distribution de vapeur et d'air conditionné ». Il s'agit entre autres de chaufferies desservant différents types de clients finaux (dont des bailleurs, des immeubles, de réseau de chaleur mais aussi des clients tertiaires voir industriels et du service à l'énergie). Ces consommations ont été historiquement (années 2018, 2019, 2020) affectées au secteur d'activité « résidentiel », en raison du nombre important de clients résidentiels estimés pour ce code NAF. Afin de pouvoir mieux suivre ce type d'utilisation, le ministère a demandé d'affecter désormais la consommation correspondante à ce code NAF au secteur d'activité « industrie ». Une conséquence de cette évolution sera visible dans la comparaison entre consommation de l'année 2020 et 2021 : transfert d'une partie de la consommation affectée en 2020 au secteur résidentiel vers le secteur industriel.



Les clients et les consommations par tarif d'acheminement

Le nombre de clients de votre concession et les quantités de gaz acheminées vous sont présentés ici par tarif.

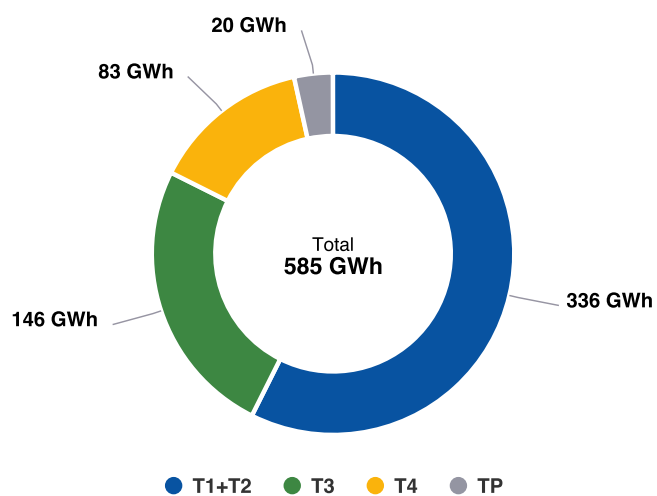
Répartition du nombre de clients par tarif en 2021



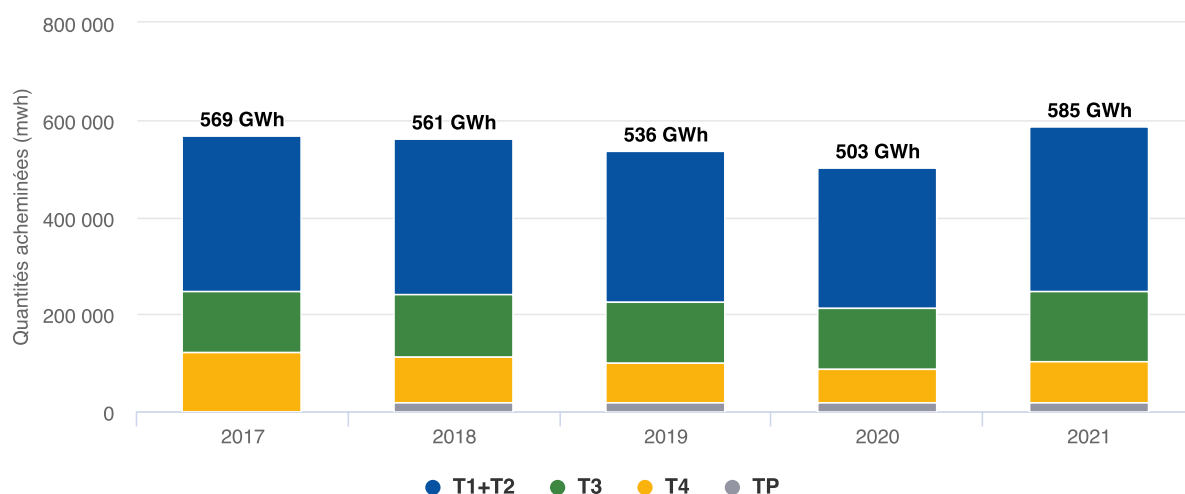
Évolution du nombre de clients par tarif



Répartition des quantités acheminées par tarif en 2021



Évolution des quantités acheminées par tarif



L'efficacité énergétique du réseau

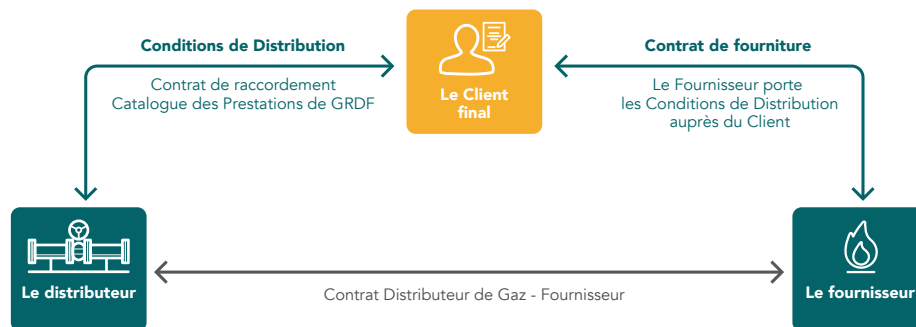
La sécurité du réseau et l'efficacité énergétique sont étroitement liées. Elles constituent deux priorités essentielles tant pour GRDF que pour les autorités concédantes. Les émissions de méthane sur les ouvrages concédés ont principalement pour origine les incidents et les dommages aux ouvrages causés par des tiers lors de réalisation de travaux à proximité d'un réseau de gaz.

GRDF observe l'évolution de ces émissions de méthane au niveau national. En 2021, celles-ci sont quasiment identiques à celles de 2020, année durant laquelle ces émissions avaient été marquées par une forte baisse liée notamment aux reports de travaux dus aux élections municipales puis à la crise sanitaire qui avaient permis de diminuer sensiblement les endommagements de canalisations gaz par les entreprises de terrassement.

Ce très bon résultat s'explique également par la poursuite des actions volontaires de GRDF et des pouvoirs publics en matière de conception des réseaux, de modernisation de la cartographie et de sensibilisation des entreprises de terrassement.

2.2 Les services et les prestations

Les prestations et services réalisés par GRDF sont définis dans le catalogue des prestations, liant le distributeur au client, qui permet de décrire la nature des prestations réalisables à la demande des clients. Ce catalogue des prestations est validé par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) et mis à jour tous les ans. Il est consultable sur le site **grdf.fr**.



Les principales prestations réalisées

À la demande des clients ou des fournisseurs de gaz naturel, GRDF réalise ainsi :

- Des prestations intégrées dans le tarif d'acheminement (changement de fournisseur sans déplacement, intervention de sécurité et de dépannage, relevé cyclique, mise hors service suite à la résiliation du contrat de fourniture...).
- Des prestations payantes, facturées à l'acte ou périodiquement suivant leur nature (mise en service d'installations, modifications contractuelles, interventions pour impayés ou pour travaux, relevés spéciaux...), identifiées dans le catalogue de prestations.

Le catalogue des prestations est disponible sur le site de GRDF à l'adresse suivante : www.grdf.fr/institutionnel/actualite/publications/catalogue-prestations.

Les principales évolutions du catalogue 2021 publié le 1er juillet 2021 ont notamment porté sur :

- Des compléments apportés aux prestations en lien avec les compteurs communicants.
- Une modification des prestations relatives à l'injection du Biométhane dans les réseaux.

Principales demandes de prestations réalisées sur la concession

	2019	2020	2021
Mise en service (avec ou sans déplacement, avec ou sans pose compteur)	2 245	1 926	2 056
Mise hors service (initiative client ou fournisseur)	1 301	1 185	1 347
Intervention pour impayés (coupure, prise de règlement, rétablissement)	144	151	185
Changement de fournisseur (avec ou sans déplacement)	1 630	1 712	1 908
Demande d'intervention urgente ou express par rapport au délai standard	111	73	94
Déplacement vain ou annulation tardive facturés	83	62	64
1ère mise en service	155	154	79

L'annonce de la fin des Tarifs réglementés de Vente (TRV) a fait augmenter les demandes de changement de fournisseur, notamment en Ile-de-France.

Fin des Tarifs Réglementés de Vente

Conformément à la Loi énergie-climat du 8 novembre 2019, la fin des TRV est :

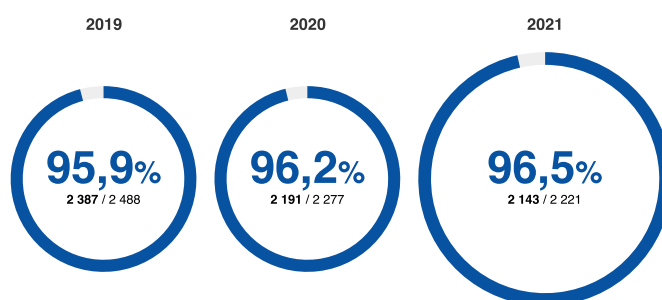
- Fixée le 30 juin 2023 pour les particuliers et les copropriétés (seuil de consommation inférieur à 150 MWh),
- Effective depuis le 1er décembre 2020 pour les petits professionnels, et effective depuis plusieurs années pour les plus gros clients professionnels.

Le médiateur national de l'énergie apporte conseil aux clients pour leur contrat de gaz. Pour en savoir plus :

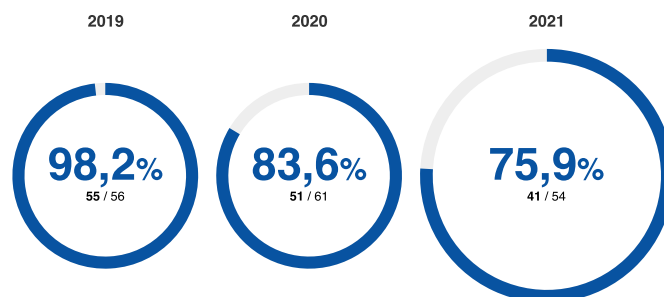
<https://comparateur-offres.energie-info.fr/>



Taux de respect du délai catalogue des demandes reçues des fournisseurs



Taux de raccordement dans les délais catalogue



2.3 L'activité de comptage

Le relevé des compteurs

Le relevé des compteurs par GRDF est séparé entre les plus gros consommateurs (environ 100 000, relevés à distance sur un rythme mensuel ou journalier), et le reste des clients (11 millions environ).

Sur ce dernier périmètre, pour les cas où le compteur n'est pas encore communicant, le déploiement étant en cours, le relevé est organisé sur un rythme semestriel et réalisé par des entreprises prestataires de GRDF.

La qualité du relevé des comptages

Les indicateurs de mesure tiennent compte de l'arrivée des compteurs communicants, qui viennent améliorer le relevé du comptage, en particulier pour certains compteurs inaccessibles car situés dans le logement des clients.

Le « taux de relevés sur index réels télérelevés » est de 99,0% sur votre concession. Il correspond à la consolidation du télérelevé des nouveaux compteurs communicants.

Le « taux de relevés corrigés » est de 0,9% sur votre concession. Il correspond au nombre d'index corrigés rapporté au nombre de compteurs non communicants relevés. Les corrections de relevés interviennent suite à des contrôles des consommations relevés à pied, à des corrections sur des index estimés ou à des contestations d'index issus des réclamations clients ou des demandes fournisseurs.

Le « taux de compteurs avec index lu au moins une fois dans l'année » est de 98,3% sur votre concession. Il correspond au nombre de compteurs dont l'index a pu être lu sur le nombre total de compteurs. Il concerne tous les compteurs actifs, qu'ils soient communicants ou non communicants.

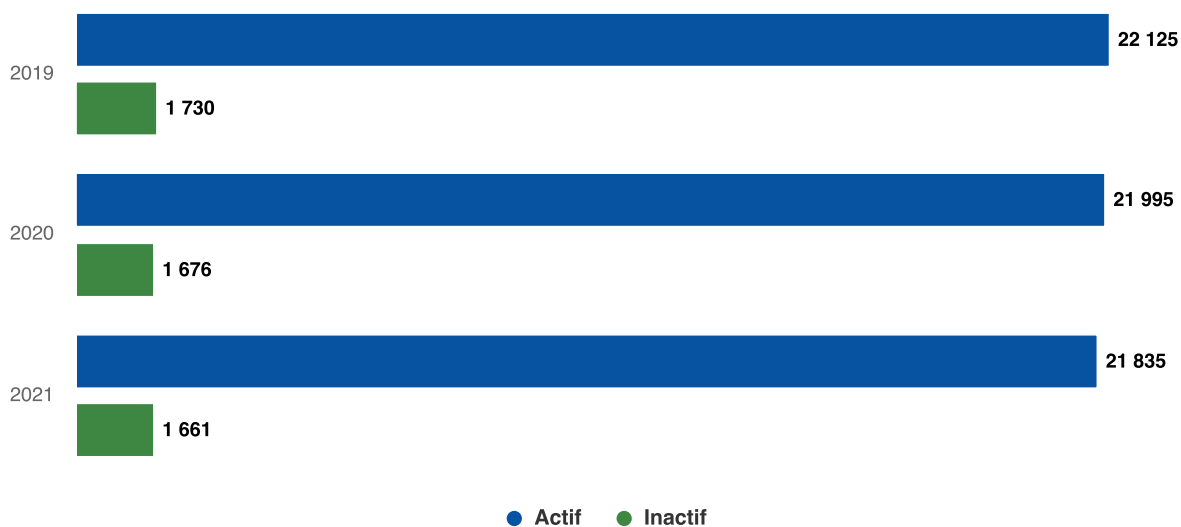
Ces indicateurs sont conçus pour rendre compte de la qualité du service de relevé, en cohérence avec le déploiement des compteurs communicants, qui constitueront l'essentiel du parc de compteurs d'ici 2023.

L'accessibilité des compteurs non communicants lors du relevé

La majorité des compteurs est accessible sans nécessiter la présence du client pour le relevé. Dans le cas d'un compteur inaccessible, un rendez-vous client est nécessaire pour collecter l'index. Une annonce du passage du releveur est alors faite au préalable. Le client aura la possibilité, s'il ne peut pas être présent lors du passage du releveur, de fournir un autorelevé qu'il pourra transmettre à GRDF.

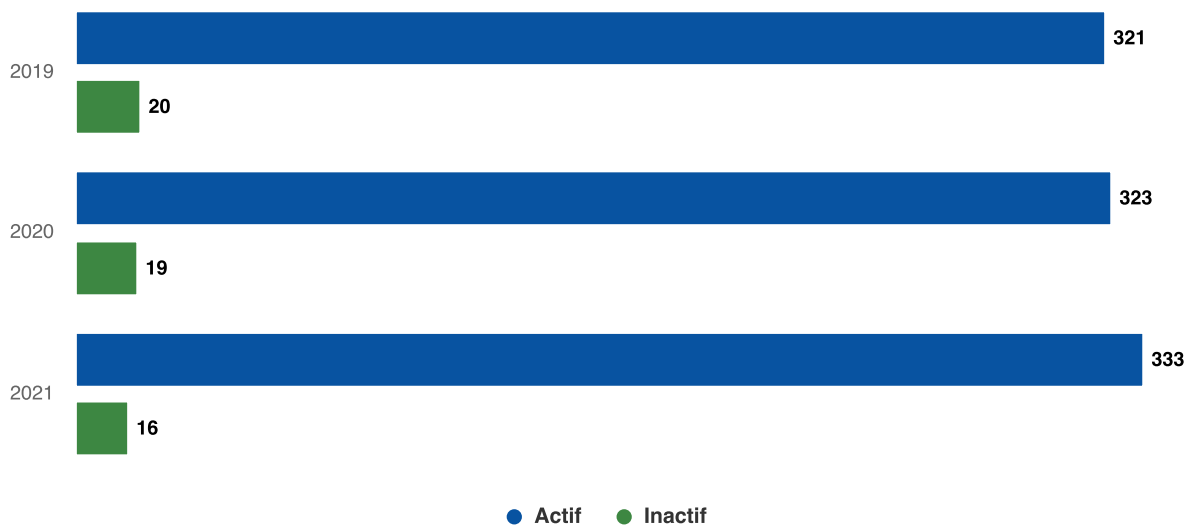
En complément, et afin d'accompagner le client tout au long de son parcours du relevé, GRDF a mis en place en 2020 un nouveau service consistant en l'envoi de SMS aux clients qui n'auraient pu être présents, leur permettant d'envoyer leur index en autorelevé.

Évolution des compteurs domestiques actifs et inactifs

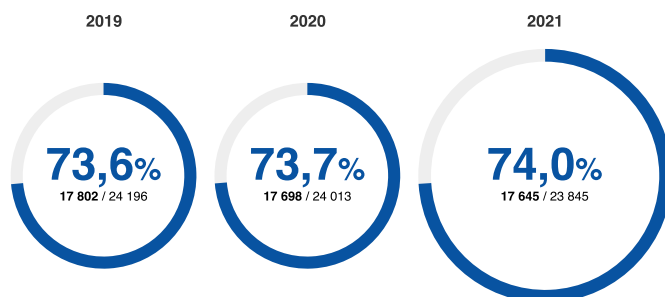


En 2021, sur votre concession le nombre de compteurs domestiques est de 23 496. En 2020, ce nombre était de 23 671 et de 23 855 en 2019.

Évolution des compteurs industriels actifs et inactifs



Taux d'accessibilité des compteurs domestiques et industriels



L'organisation du relevé des compteurs évolue avec l'arrivée des compteurs communicants gaz qui réduisent, au fil de leur déploiement, la volumétrie du relevé à pied et amènent des évolutions profondes dans le pilotage de la qualité du comptage.

Le compteur communicant gaz au service de la transition écologique des territoires

Le déploiement des compteurs communicants gaz a pour objectif majeur de permettre aux clients de bénéficier d'une meilleure connaissance de leurs consommations de gaz. Grâce au compteur communicant, les clients peuvent visualiser sur un espace personnalisé et sécurisé leur consommation quotidienne, la comprendre et ainsi entreprendre des actions de maîtrise de l'énergie. La réussite du projet, débuté à grande échelle en 2017 et qui se poursuit jusqu'en 2023, passe également par la mobilisation des acteurs de l'écosystème de la maîtrise de l'énergie.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.



Depuis le début du déploiement sur votre concession, 17 589 compteurs communicants ont été installés dont 3 103 en 2021. De plus, 7 concentrateurs ont été installés depuis le début du déploiement dont 2 en 2021.

Maîtriser la consommation d'Énergie est l'un des grands enjeux pour réussir la transition énergétique dans les territoires. Les compteurs communicants, dont le déploiement a débuté en 2017 et qui se poursuivra jusqu'en 2023, y contribuent grandement et permettent aux clients d'en devenir acteur, par la meilleure connaissance de leur consommation qu'ils autorisent.

En 2021, le déploiement a progressé dans les territoires : 1,9 millions de dispositifs de comptage ont été posés en Île-de-France. Leur déploiement a commencé en 2017. Ils permettent à autant de clients de suivre simplement et gratuitement leur consommation journalière de gaz naturel depuis l'espace privé et sécurisé monespace.grdf.fr. En Île-de-France, plus de 120 000 clients télé-relevés ont récemment créé leur espace personnel leur permettant de suivre quotidiennement et maîtriser leur consommation de gaz. L'espace personnel permet de définir des seuils de consommation ainsi que demander à être notifié en cas de rapprochement ou dépassement de ces seuils (par mail ou sms).

En parallèle, le déploiement des concentrateurs, relais de communication entre les compteurs et les systèmes d'information de GRDF, a également progressé. Désormais 97% des clients de la région sont couverts par un concentrateur.

Sur votre concession, plus de 18 818 clients sont désormais passés en télérelève et bénéficient de la mise à disposition de leurs données de consommation personnelles leur permettant de mieux maîtriser leur demande en énergie.

Sur votre concession, la création de l'infrastructure de télécommunication associée au déploiement des compteurs progresse également. 9 concentrateurs sont d'ores-et-déjà installés.

2.4 L'écoute client

Le Service Client GRDF

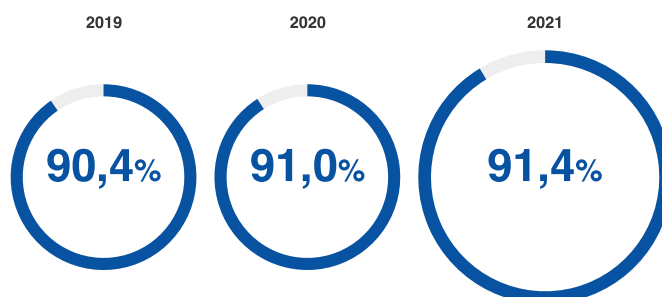
Le Service Client GRDF traite l'ensemble des demandes (hors Urgence Sécurité Gaz) concernant le raccordement, le conseil en matière de solutions gaz naturel et l'ensemble des prestations réalisées par GRDF. Il est dédié à tous les clients, promoteurs, partenaires et fournisseurs. Vous pouvez contacter nos conseillers sur notre site internet grdf.fr (rubrique Aide & contacts) ou par téléphone du lundi au vendredi de 8h à 17h.



114 693

APPELS TOUS MOTIFS CONFONDUS SUR VOTRE RÉGION GRDF

Taux d'accessibilité du Service Client GRDF sur votre région GRDF



Satisfaction des collectivités locales

Comme chaque année, GRDF sollicite les collectivités locales pour mesurer leur niveau de satisfaction. Cette année 1 806 élus et fonctionnaires territoriaux ont répondu à cette enquête, soit autant que les deux années précédentes. Avec 98% de collectivités se déclarant satisfaites de la relation concessionnaire, la qualité s'est maintenue par rapport à 2020.

Dans le détail, on observe notamment que 95% des collectivités se déclarent confiantes dans la qualité des données fournies, et 94% considèrent que le CRAC permet d'avoir une vision précise de l'activité de GRDF sur leur concession. Les attentes des élus et des fonctionnaires territoriaux vis-à-vis de GRDF restent fortes sur la coordination des programmes travaux ainsi que leur suivi. GRDF s'engage à poursuivre ses efforts pour toujours mieux répondre aux attentes des collectivités locales et apporter au cœur des territoires une énergie sûre et de plus en plus renouvelable.

95% des
collectivités
réaffirment leur
satisfaction à
GRDF

Satisfaction des clients particuliers et professionnels

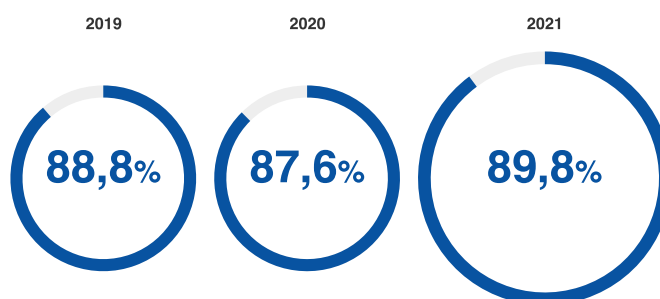
Un dispositif dématérialisé d'enquêtes de satisfaction est actif depuis 2015. Il permet, via des questionnaires en ligne, la mesure « à chaud » de la satisfaction des clients sur les différentes prestations de GRDF.

90% de satisfaction,
objectif du projet
d'entreprise GRDF

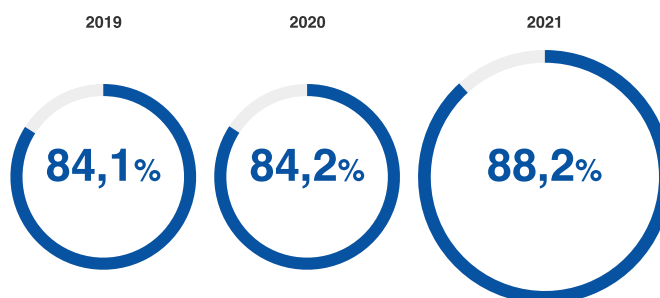


Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

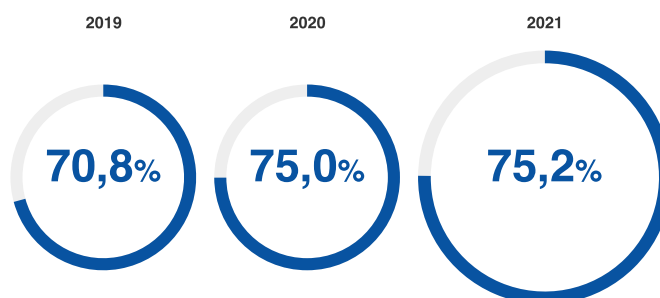
Taux de satisfaction des particuliers lors d'un raccordement (avec ou sans extension) - hors collectif sur votre région GRDF



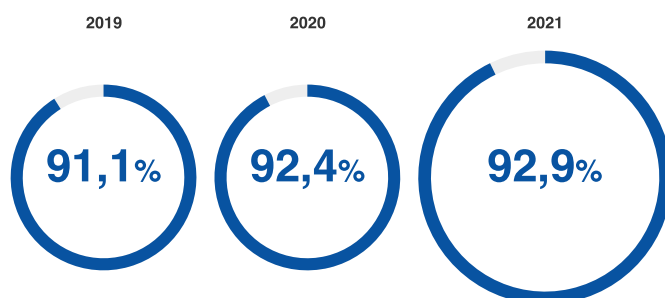
Taux de satisfaction des particuliers lors d'une mise en service avec intervention sur votre région GRDF



Taux de satisfaction des particuliers pour l'accueil distributeur sur votre région GRDF



Taux de satisfaction des particuliers et professionnels pour l'accueil dépannage gaz / exploitation maintenance sur votre région GRDF



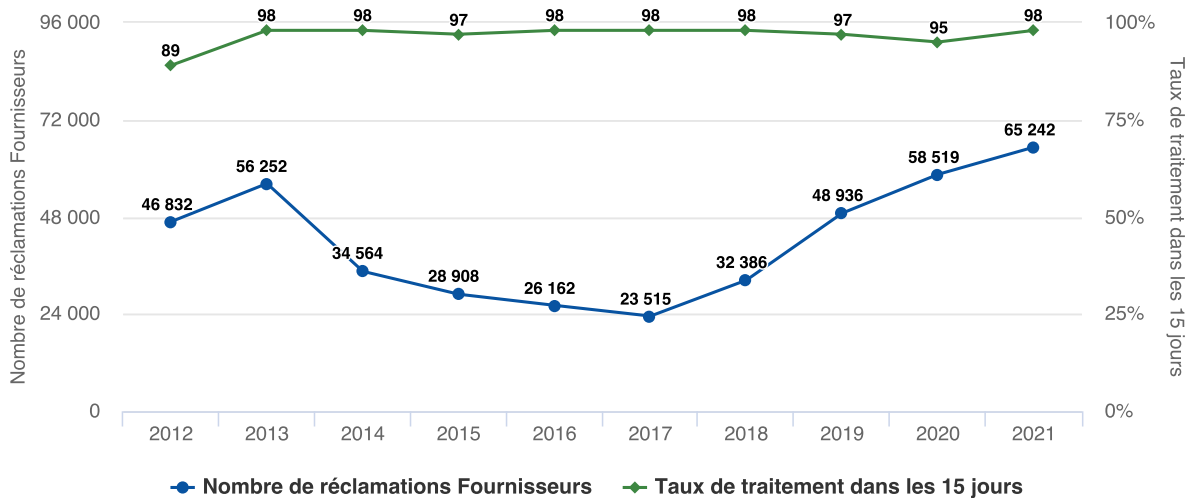
La gestion des réclamations émises par les fournisseurs pour le compte des clients

Après une baisse continue du nombre de réclamations émises par les fournisseurs pour le compte des clients depuis l'ouverture des marchés et jusqu'en 2017, les années 2018-2021 sont marquées par une augmentation des réclamations.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Évolution des réclamations Fournisseurs courantes au niveau national



En 2021 sur votre région GRDF, le taux de réponse aux réclamations fournisseurs courantes dans les 15 jours atteint 99,1%.

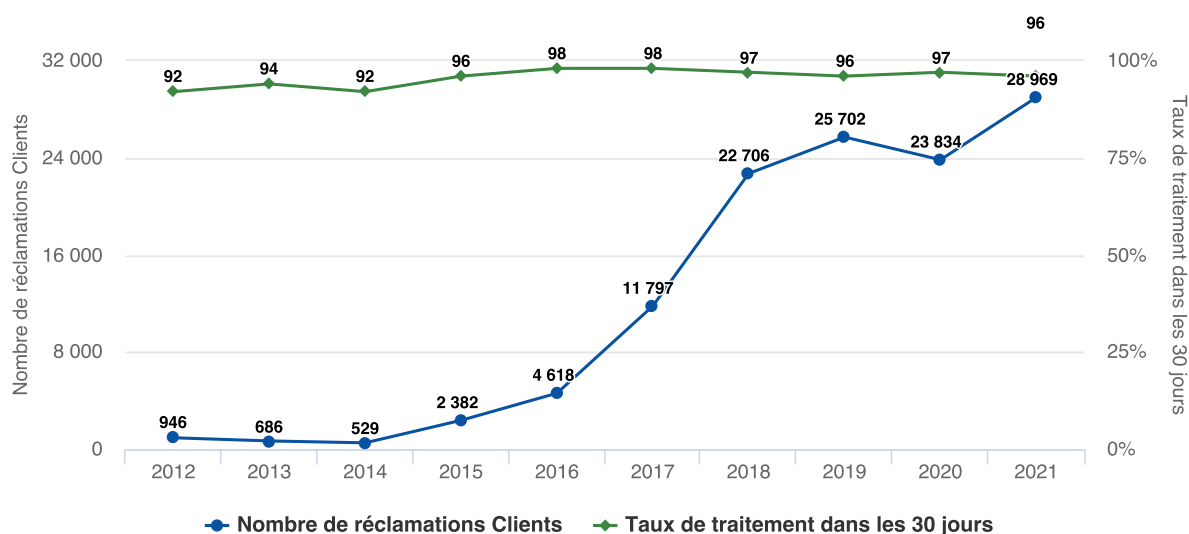
La gestion des réclamations directement émises par les clients

Les réclamations émises directement par les clients ont été en forte augmentation ces dernières années, cette évolution de la volumétrie des réclamations est la résultante de deux phénomènes :

- Une tendance générale et progressive depuis 2014 pour trois raisons :
 - GRDF est plus connu des clients et ceux-ci l'interpellent directement sans passer par leur fournisseur d'énergie,
 - GRDF a fait évoluer son Service Client en simplifiant et structurant son dispositif téléphonique et en modernisant son site grdf.fr, où les contacts pour des demandes ou des réclamations y sont facilités. Le client est également mieux informé et mieux guidé dans son parcours réclamations,
 - GRDF a mieux qualifié les réclamations dans les outils de collecte, permettant d'en fiabiliser le dénombrement (de nouvelles actions de sensibilisation de l'ensemble des acteurs ont d'ailleurs été réalisées en 2020 et 2021).
- GRDF a intensifié depuis 2018 le déploiement des compteurs communicants dont la généralisation a été initiée en 2017, entraînant des retours clients selon le contexte, comme évoqué ci-dessus.

Les délais de traitement de ces réclamations sont en légère dégradation en 2021 avec près de 96% de réponses apportées en moins de 30 jours contre 97% en 2020.

Évolution des réclamations Clients courantes au niveau national

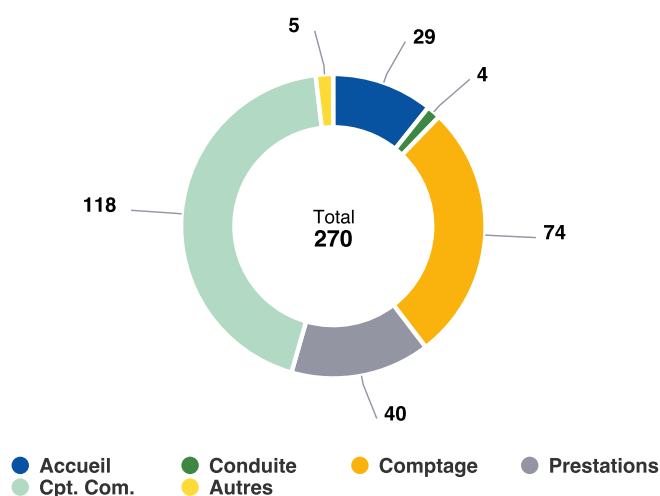


Les réclamations sur votre concession

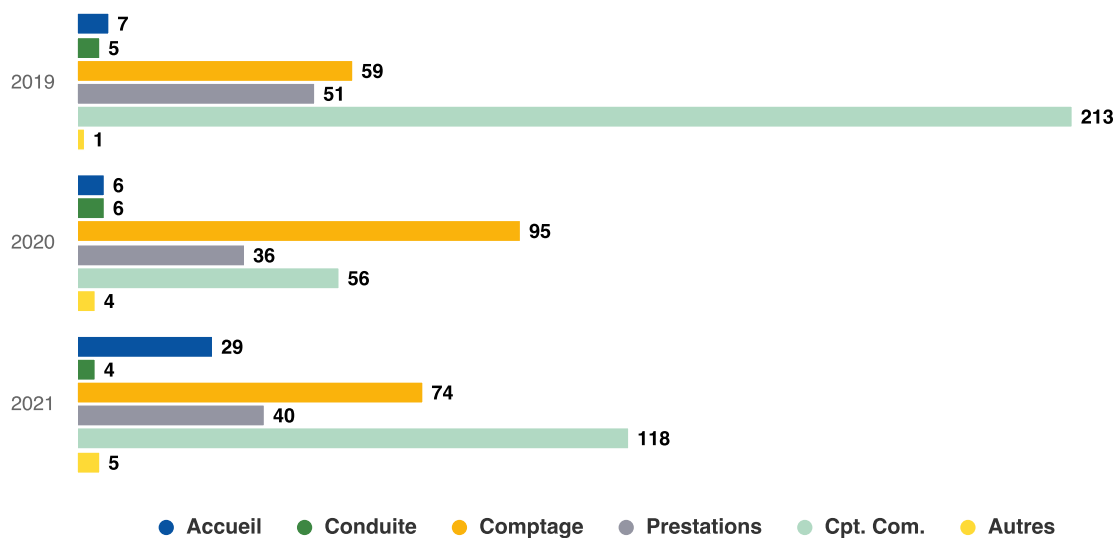
Les réclamations émises par les clients se répartissent en plusieurs catégories :

- « Accueil » : accueil acheminement, livraison / gestion des demandes,
- « Conduite » : conduite et surveillance du réseau,
- « Comptage » : données de comptage (hors pose de compteur communicant),
- « Prestations » : gestion et réalisation des prestations,
- « Cpt. Com. » : opérations de pose des compteurs communicants,
- « Autres ».

Répartition des motifs de réclamations en 2021



Evolution du nombre de réclamations par motif



En 2021 sur votre concession, le nombre total de réclamations est de 270. Ce nombre total était de 203 en 2020, et de 336 en 2019.

En 2021 sur votre concession, le taux de réponse sous 30 jours aux réclamations (tous émetteurs confondus) s'élève à 95,9%.

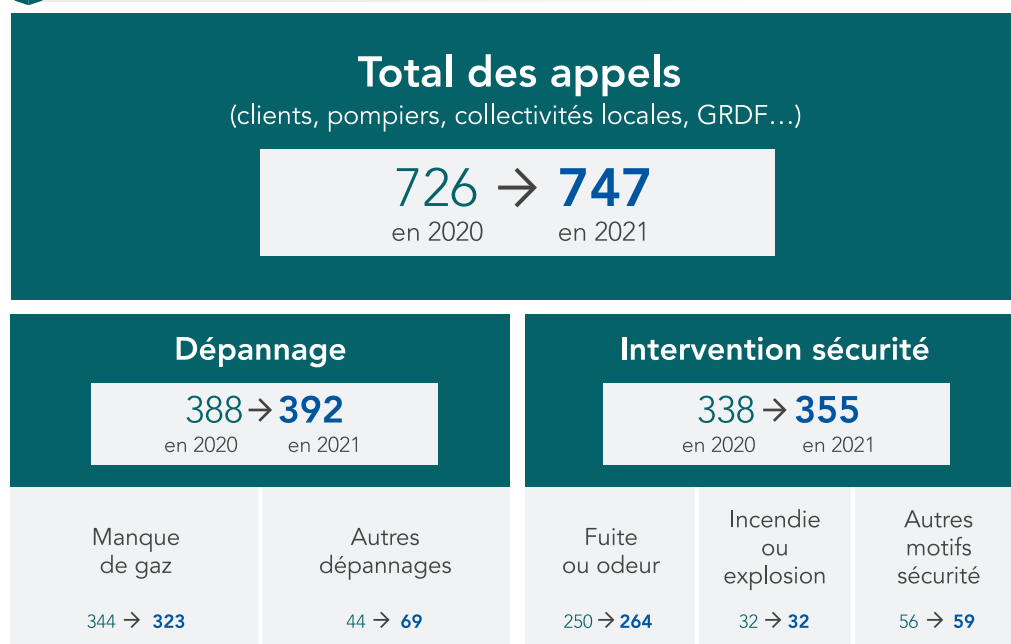
2.5 La chaîne d'intervention

Les appels sur votre concession

Les appels reçus sont répartis en « interventions de sécurité gaz » (fuites ou odeurs de gaz, incendies, explosions ou autres motifs de sécurité) et en « dépannages gaz » (manque de gaz et autres dépannages).



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.



Les interventions de sécurité

Le délai d'intervention de sécurité suite à appel de tiers pour odeur de gaz fait l'objet d'un engagement dans le Contrat de Service Public signé avec l'État. Une attention particulière est apportée au suivi des interventions de sécurité.

Sur votre département, le taux d'intervention avec une arrivée sur les lieux de l'incident en moins de 60 minutes est de 99,4%.

Les incidents sur votre concession

Les tableaux ci-après rassemblent l'ensemble des incidents ou anomalies survenus sur le territoire de votre concession, ainsi que leur répartition par nature, par siège, par cause et par type d'ouvrage.

Nombre total d'incidents

295 → 323
en 2020 en 2021

Incidents, par nature

Manque de gaz ou défaut pression sans fuite	Fuite de gaz sans incendie ni explosion	Incendie et/ou explosion	Autres natures
80 → 78	166 → 175	21 → 18	28 → 52

Incidents, par siège du défaut

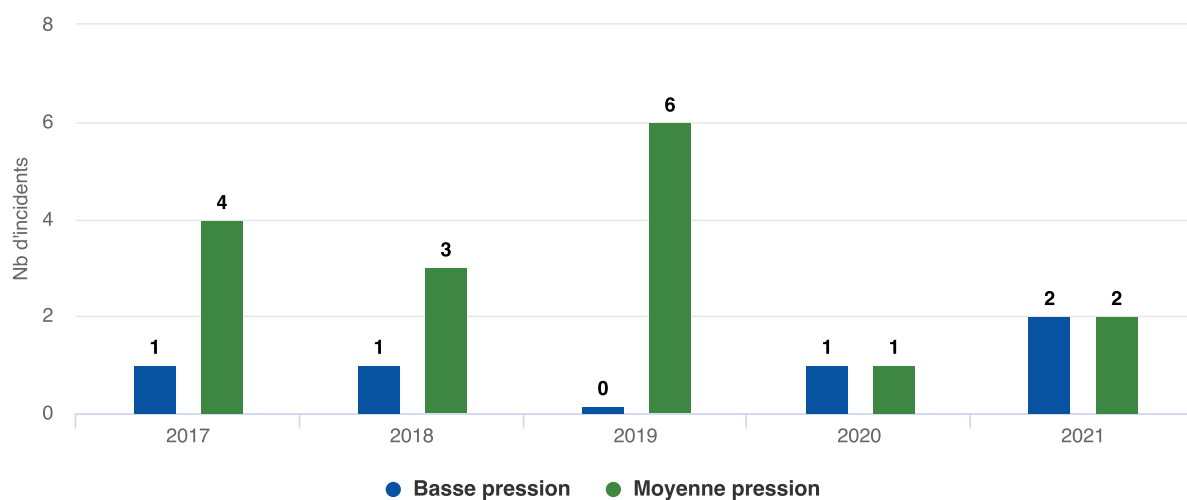
Installations intérieures desservies par GRDF	Ouvrages exploités par GRDF	Autres sièges
54 → 72	219 → 232	22 → 19

Incidents sur ouvrages exploités par GRDF, par type d'ouvrage		Incidents sur ouvrages exploités par GRDF, par cause de l'incident	
Réseau	Branchement individuel ou collectif	Dommages	Défaut de mise en œuvre
2 → 4	162 → 174	19 → 17	22 → 19
CI, CM et branchement particulier	Poste de détente et protection cathodique	Défaillance d'installations à proximité	Incendie
39 → 39	1 → 2	0 → 0	2 → 0
Autres ouvrages exploités par GRDF		Environnement	Matériel
15 → 13		6 → 6	170 → 190

Clients concernés par une interruption de livraison suite à un incident

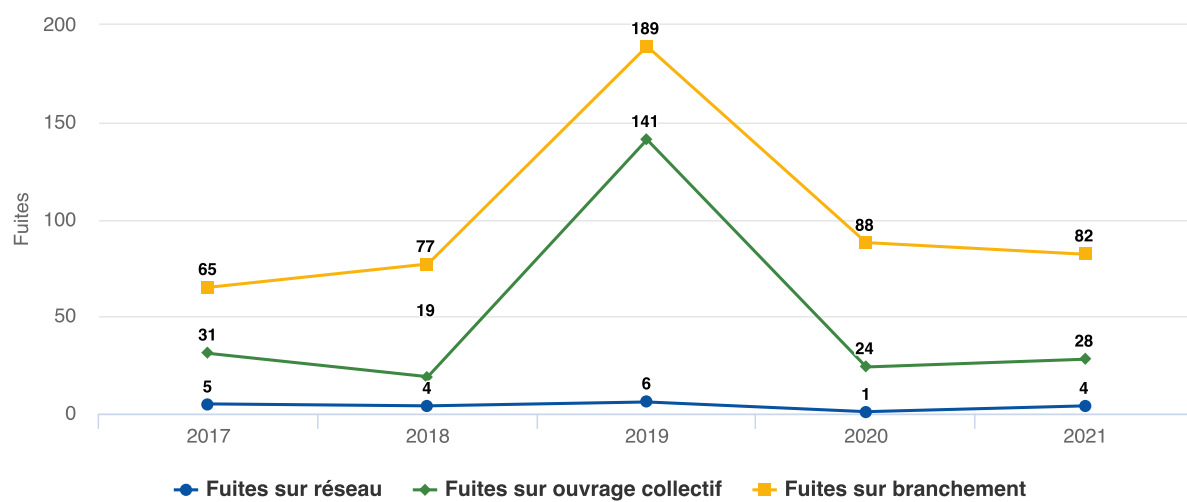
328 → 220

Répartition des incidents sur le réseau par pression



Certains incidents répertoriés sont liés à des fuites de gaz. En 2021, les incidents ayant pour origine une fuite se répartissent comme suit :

Évolution des fuites par type d'ouvrage



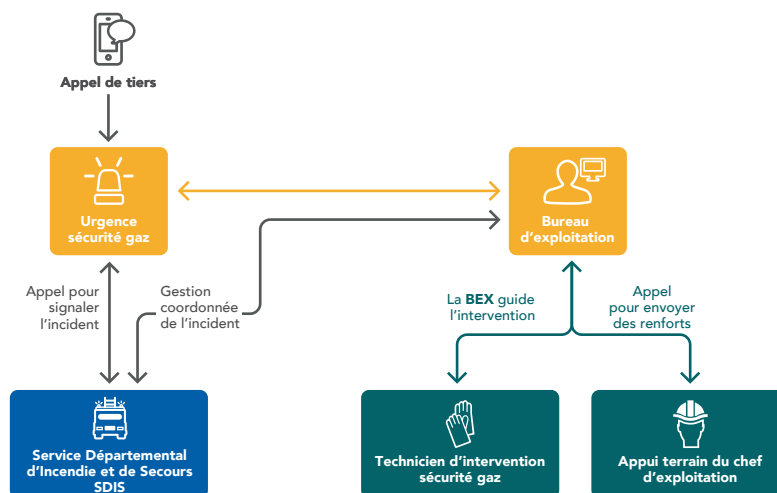
Les incidents significatifs sur les ouvrages exploités par GRDF

Un incident est dit « significatif » ou « majeur » lorsqu'il entraîne :

- une coupure de la distribution de gaz pour au moins 500 clients,
- et/ou au moins une victime.

La Procédure Gaz Renforcée (PGR)

Déclenchée lors d'incidents spécifiques, la Procédure Gaz Renforcée se distingue des procédures d'intervention gaz classiques. L'objectif de la PGR est d'améliorer l'efficacité des interventions liées au gaz, notamment grâce à une coordination renforcée entre Sapeurs-Pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et exploitants du réseau gaz. La PGR représente 1,9% des interventions de sécurité.



En 2021 sur votre concession, 5 Procédures Gaz Renforcées ont été réalisées sur un total de 355 interventions de sécurité gaz.

Le délai d'interruption du flux gazeux

Le suivi du « délai d'interruption du flux gazeux » en cas de fuite traitée en Procédure Gaz Renforcée sur la voie publique permet de mesurer à la fois l'efficacité de l'organisation, des moyens engagés et des décisions prises, et la qualité de la maintenance des robinets de sectionnement. Il comptabilise le temps écoulé entre l'appel du client et l'arrêt effectif du flux gazeux sur les lieux de l'incident.

Sur votre département, le « délai d'interruption du flux gazeux » est de 66 minutes.

Plan Origaz : le plan d'organisation et d'intervention gaz

GRDF a adopté un plan d'organisation et d'intervention, appelé « Plan Origaz », permettant de prendre rapidement les mesures nécessaires pour limiter les répercussions, pour les personnes ou les biens, d'un événement important concernant la distribution du gaz.

Le chef d'exploitation du bureau d'exploitation (BEX) assure la conduite du réseau sur un territoire donné, dirige toutes les opérations et actions lors des incidents. Il organise ainsi les moyens pour assurer la sécurité des personnes et des biens en coopération avec les opérateurs présents sur le terrain et en coordination avec les services de secours.

InfoCoupure

GRDF met à disposition de ses clients « InfoCoupure », un service gratuit disponible 7j/7 et 24h/24 sur le site infocoupure.grdf.fr.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

2.6 La sécurité du réseau

Le schéma de vannage

Le schéma de vannage permet d'interrompre rapidement et efficacement l'alimentation en gaz lors d'incidents ou de travaux, et de limiter le nombre de clients coupés. Il définit le nombre et le positionnement des organes de coupure (vannes ou robinets) sur le réseau.

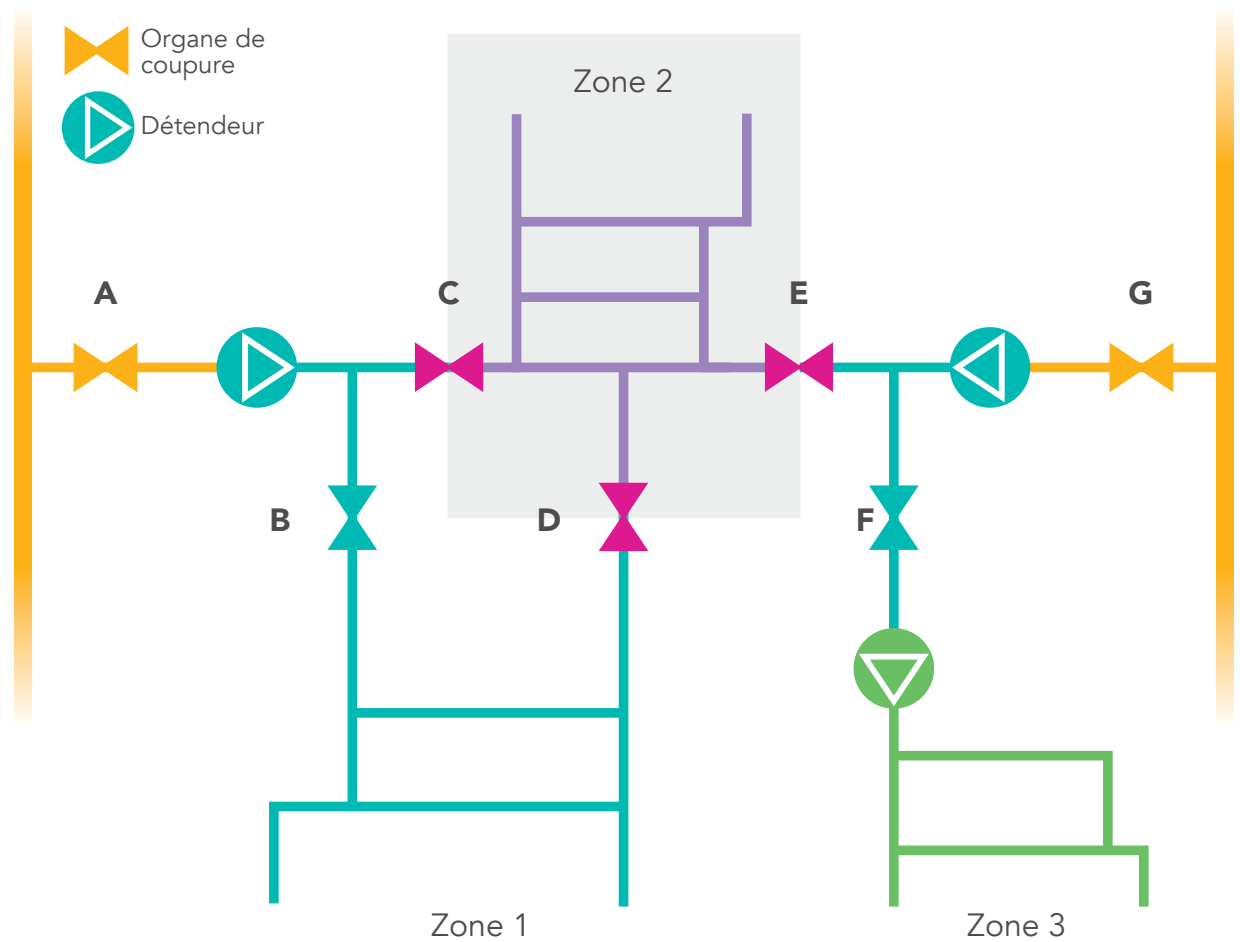
Au niveau national, GRDF a investi en 2021, 18 millions d'euros de travaux d'optimisation des schémas de vannage (insertion d'organes de coupure sur des secteurs insuffisamment pourvus, suppression des superflus, travaux de structure du réseau...). Environ 110 000 organes de coupure sont exploités et entretenus sur les réseaux enterrés.

GRDF est en cours d'équipement, sur les postes de détente réseau les plus importants et les postes d'injection de biométhane, de dispositifs de télésurveillance permettant d'identifier les dysfonctionnements en temps réel.

L'organisation du réseau est progressivement réalisée selon les principes représentés dans le schéma ci-dessus :

- Des artères principales, en acier ou en polyéthylène, relient les postes de desserte transport/distribution (entre les points A et G). Ces artères sont maillées et séparables par des robinets (C et E) qui permettent d'isoler un tronçon, en cas de besoin, en limitant l'impact d'une coupure pour les clients (maximum 1500 clients coupés) ainsi que le temps de décompression : c'est le schéma de vannage ; Depuis quelques années, des postes d'injection Biométhane sont raccordés sur ces artères principales afin d'alimenter le réseau en gaz vert.
- Des réseaux tertiaires (antenne B, D et F) en MPB sont raccordés au réseau secondaire desservant l'ensemble des clients des zones 1 et 3 ; Chaque antenne tertiaire est isolable en cas de besoin par la fermeture d'un robinet (F) entraînant la coupure de 500 clients maximum.
- Des réseaux BP (zone 3) en ilot ou maillés sont alimentés par un ou plusieurs postes de détente MPB/BP ; ils sont raccordés sur le réseau secondaire ou tertiaire MPB.

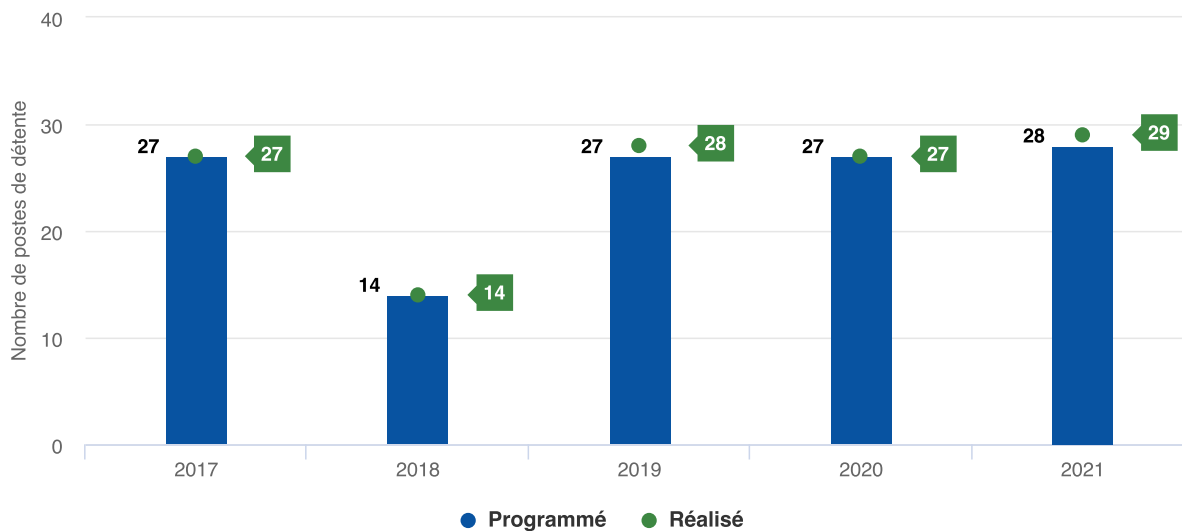
Au fur et à mesure des renouvellements de réseau BP par du réseau MPB, la structuration du réseau se poursuit selon ces principes, intégrant également l'impact du développement des gaz verts et de l'implantation de station GNV.



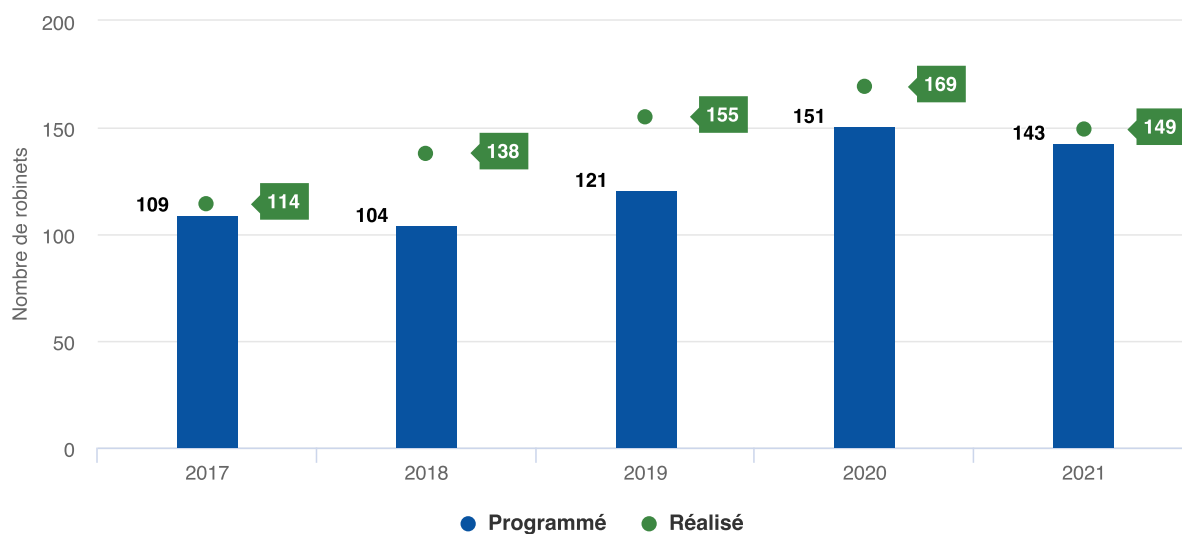
La politique de maintenance et de surveillance

La maintenance, qu'elle soit préventive ou corrective, vise à s'assurer du bon fonctionnement des ouvrages dans la durée, prévenir les incidents par une intervention ciblée et corriger d'éventuelles anomalies ou défaillances constatées. GRDF définit une politique de maintenance pluriannuelle à l'échelle nationale, spécifique par type d'ouvrage et revue régulièrement en fonction des constats réalisés. Au total environ 80 gammes de maintenance sont appliquées.

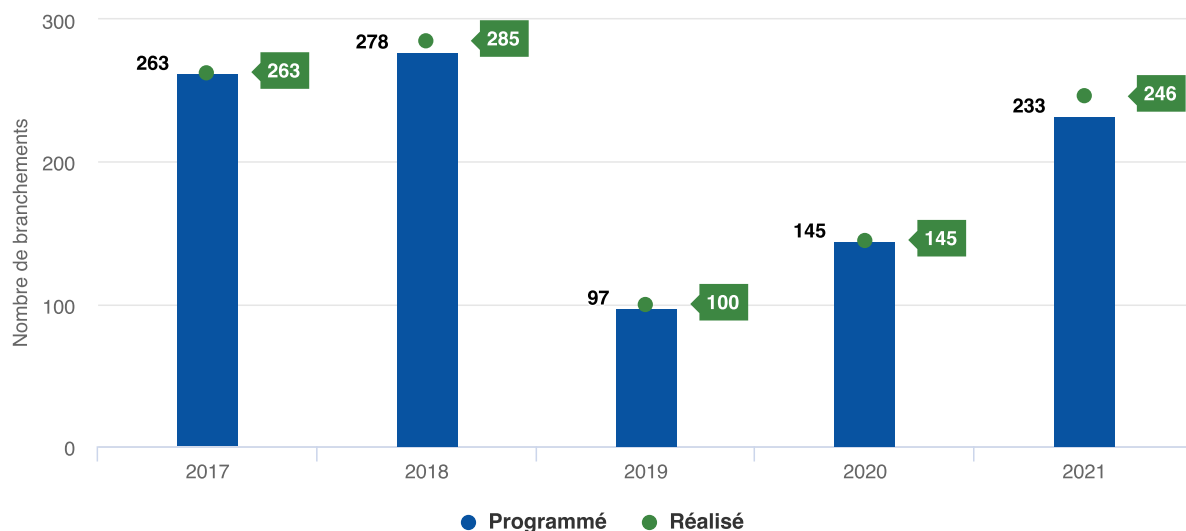
Visites de maintenance des postes de détente réseau



Visites de maintenance des robinets de réseau



Visites de maintenance des branchements collectifs



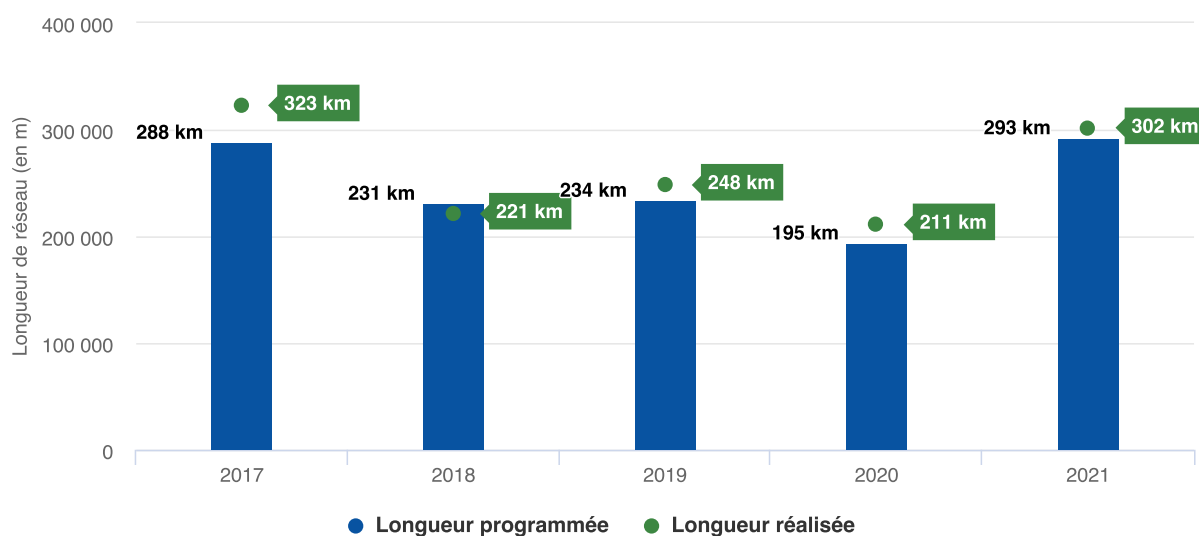
La surveillance systématique du réseau

La Recherche Systématique de Fuite (RSF) s'effectue soit à l'aide de Véhicules de Surveillance Réseau (VSR) équipés de capteurs de méthane, soit à pied pour les canalisations situées dans des passages non accessibles aux véhicules. En cas de présence suspecte de méthane, le technicien procède à des analyses et peut faire appel à une équipe d'intervention via l'Urgence Sécurité Gaz.

La périodicité de surveillance dépend de deux facteurs :

- les caractéristiques du réseau (nature, pression),
- l'environnement du réseau (densité de population, présence de travaux tiers, terrain...).

Longueur de réseau surveillé programmé et réalisé



La sécurité des installations intérieures

Les installations de distribution de gaz situées à l'intérieur des habitations sont placées sous la responsabilité de l'occupant du logement. Elles ne font pas partie du domaine concédé. Environ 97% des incidents en France liés au gaz trouvent leur origine sur cette partie des installations.

En complément de la réglementation existante, GRDF mène une politique de prévention fondée sur :

- la réalisation d'actions de communication sur la sécurité des installations, à destination des utilisateurs,
- la proposition aux particuliers d'un « Diagnostic Sécurité Gaz » sur les installations intérieures remises en service après une interruption de plus de 6 mois, dont le coût est pris en charge par GRDF.

En 2021, sur votre concession :

- 87 diagnostics ont été réalisés suite à l'accord du client,
- une situation de danger - grave et immédiat - a été mise en évidence nécessitant une interruption de la fourniture de gaz, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens.



Les opérations spécifiques pour nos clients les plus fragiles : CIVIGAZ

La précarité énergétique et la sécurité dégradée des installations gaz sont souvent liées. Ainsi, CIVIGAZ est une opération spécifique visant à promouvoir la sécurité des installations intérieures gaz de même que les éco-gestes permettant de réduire les consommations d'énergie et d'eau.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

La vérification des dispositifs de comptage

Conformément à la réglementation et indépendamment des éventuelles demandes des clients, GRDF procède à la vérification des dispositifs de comptage. La périodicité de vérification dépend de la technologie des compteurs.

Dépose et pose des compteurs

Type de compteur	Périodicité	2019	2020	2021
Compteurs domestiques à soufflets	20 ans	3 726	488	608
Compteurs industriels à soufflets	15 ans	6	8	15
Compteurs industriels à pistons rotatifs ou de vitesse	5 ans	17	28	27

Le réglementation anti-endommagement et son évolution

Le cadre réglementaire anti-endommagement est applicable depuis le 1^{er} juillet 2012. Il concerne tous les intervenants des chantiers. Il est constitué d'un ensemble de mesures ayant pour objectif de renforcer la sécurité, de la conception des projets à la réalisation des travaux à proximité des ouvrages enterrés ou aériens.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

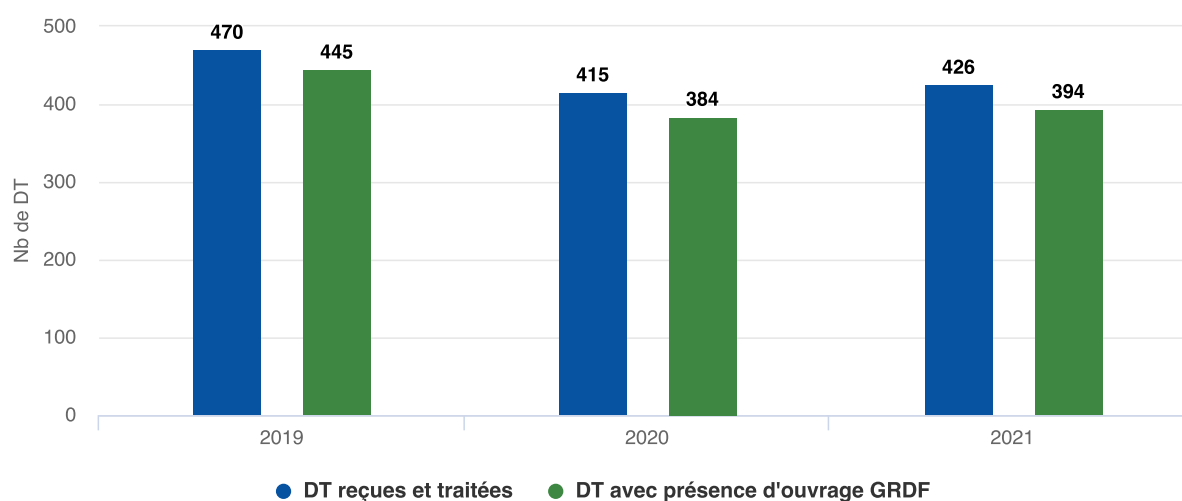
Le suivi des travaux de tiers sur votre concession

GRDF traite l'ensemble des déclarations de travaux référencées via le Guichet Unique de téléservice de l'Ineris : les DT (Déclarations de projet de Travaux) réalisées par les responsables de projet, les DICT (Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux) ou les Déclarations conjointes DT-DICT adressées par les exécutants de travaux, dans les délais réglementaires.

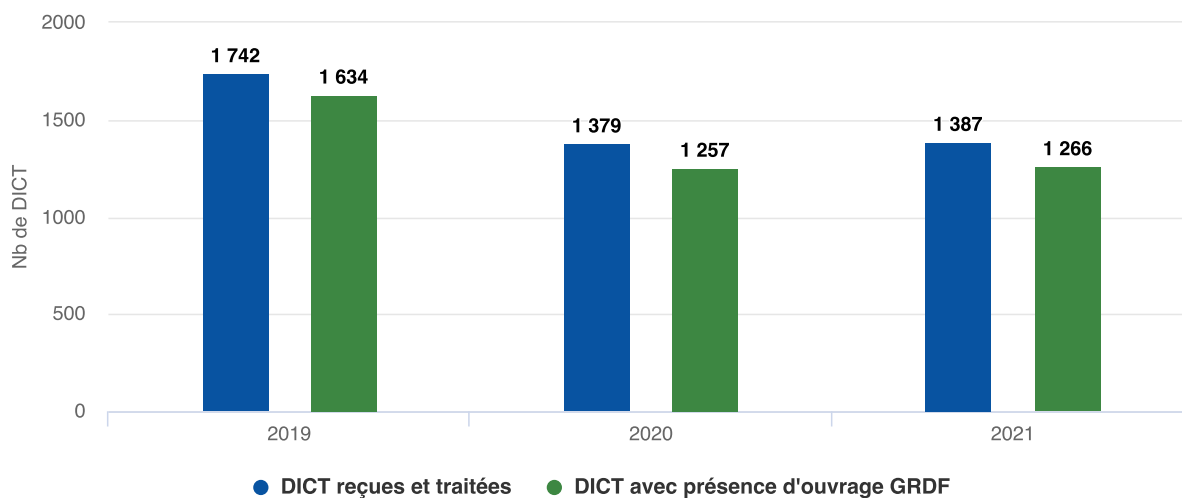


Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Évolution des Déclarations de Travaux



Évolution des Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux



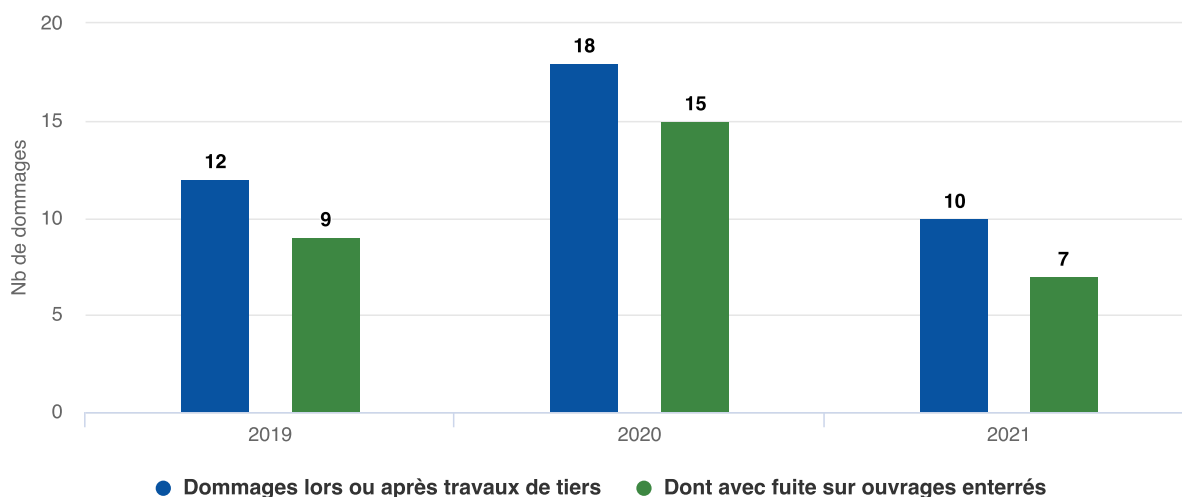
Les dommages aux ouvrages

Les dommages aux ouvrages lors de travaux de tiers provoquent des incidents sur le réseau de distribution de gaz avec ou sans interruption de fourniture pour les clients.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Evolution du nombre de dommages aux ouvrages



Dommmages

	2019	2020	2021
Nb de DO avec fuite sur ouvrages enterrés	9	15	7
Nb de DICT sur ouvrages GRDF	1 634	1 257	1 266
Taux	0,55%	1,19%	0,55%

Dans un contexte de travaux en nombre historiquement élevé sur le territoire de l'Île-de-France, GRDF travaille aux côtés des collectivités territoriales pour réduire le nombre des endommagements de réseau. Pour prévenir les risques dans l'exécution des grands travaux urbains et continuer dans cette dynamique de réduction, les opérateurs de réseau sensibles, sous l'égide de l'observatoire des risques travaux sur réseaux, ont mis en place un dispositif de prévention et de sensibilisation « Balise de sécurité 2018 2024 », dit « BS24 ». Ce programme d'actions est porté sur le territoire francilien par le pôle Energie Île-de-France afin de sensibiliser et de mobiliser les collectivités locales.

À ce jour, 956 communes franciliennes ont été informées du dispositif dont l'ensemble des communes desservies en gaz. Le dispositif est totalement déployé, soit de manière légère lors des travaux réalisés en préfecture, soit de manière plus approfondie en mairie.

Au cours des différentes réunions, toutes les balises ont été évoquées ; Concrètement, on peut citer sans être exhaustif la mise en œuvre des actions suivantes :

- des informations sur les endommagements du réseau,
- des sensibilisations des personnels des collectivités,
- des visites sur chantiers,
- des signalements lorsque des travaux sont perçus comme dangereux.
- des arrêts de travaux,
- des retours d'expérience en mairie,
- des travaux sur les clauses techniques et financières,
- des réponses aux attentes des collectivités.

À la demande de certaines communes qui n'étaient pas initialement concernées par le dispositif BS24, ces dernières ont souhaité que nous leur portions à connaissance les bonnes pratiques leur permettant la réduction des endommagements.

Si le dispositif BS24 est considéré comme déployé dans sa première phase, il rentre dans une seconde phase de consolidation et respecte la logique suivante :

- Informer toutes les collectivités de l'existence et de l'évolution de ce dispositif par les Préfets de département sous l'autorité de la DRIEAT, au 1^{er} semestre 2022.
- Consolider les pratiques dans les communes initialement déployées qui le nécessitent (environ 25 communes), avec une augmentation des visites, des retours d'expérience et des sensibilisations.
- Intégrer de nouvelles balises dans le dispositif BS24, axées sur la compétence gestion de la voirie (avec la participation au Semaines Régionales de la Prévention, l'utilisation de l'aspiratrice) ainsi que sur la compétence maîtrise d'ouvrage (avec des consignes données aux bailleurs).

Ce dispositif BS24 et son évolution seront abordés lors des réunions en préfecture le 1^{er} juillet 2022, date anniversaire des 10 ans de la réglementation anti-endommagements, dans lesquelles sont invitées les 1 000 Maires d'Île-de-France.

En termes de résultats

Le dispositif BS24 a permis de réduire les endommagements sur la région Ile-de-France.

En Ile-de-France, le nombre d'endommagements en 2019 était de 665. A fin mars 2022, sur les 12 derniers mois, il est de 499. Cela représente une baisse de l'ordre de 25%.

Rappelons qu'en Ile-de-France, de 2018 à 2019, avant la mise en route du dispositif BS24, la hausse des endommagements était de 7% par an.

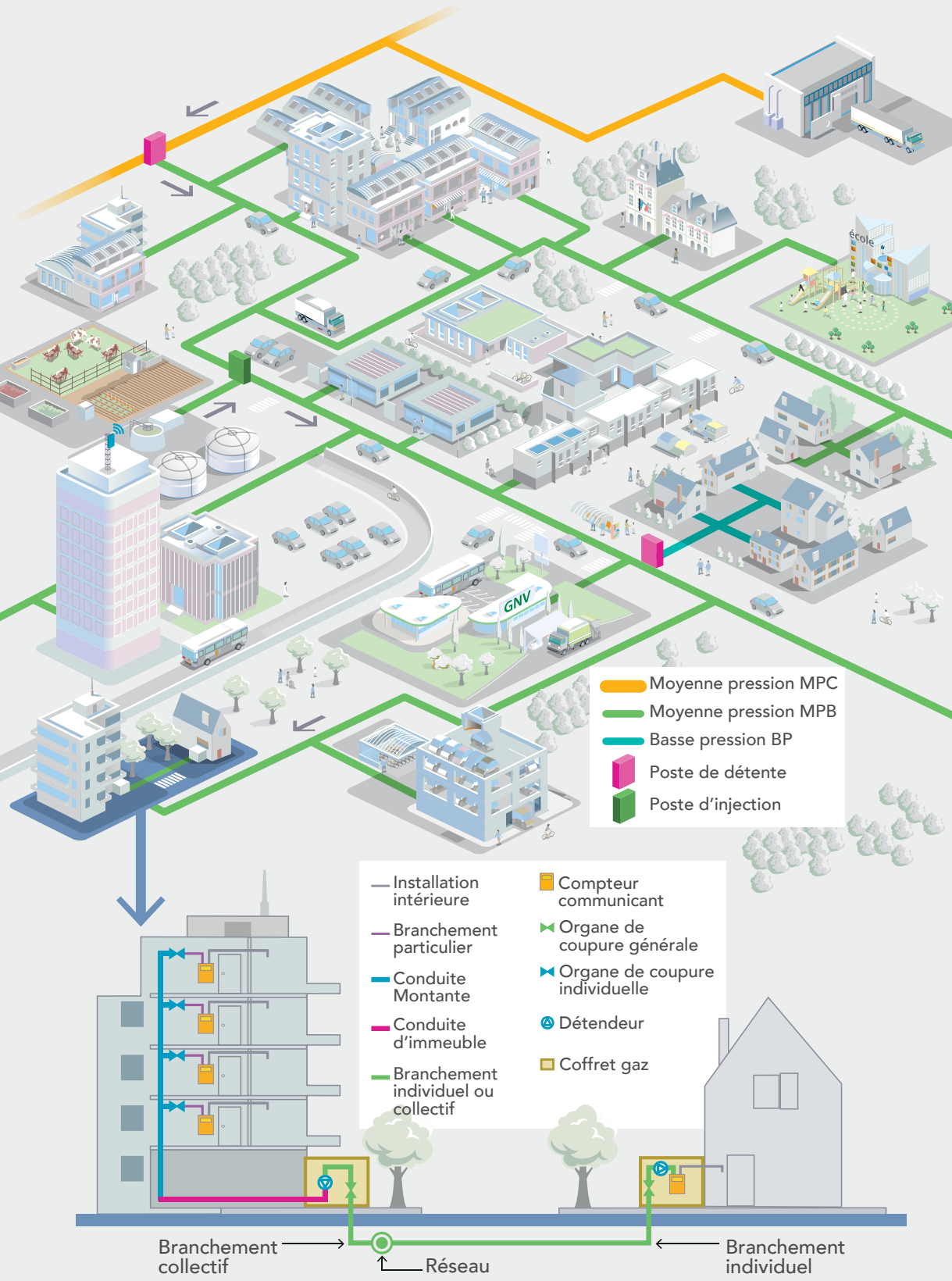


03

Le patrimoine de votre concession

3.1	Vos ouvrages	52
3.2	Les chantiers	59
3.3	Les investissements	62
3.4	La valorisation de votre patrimoine	68

3.1 Vos ouvrages



Sur le réseau de distribution de gaz géré par GRDF sont connectés à fin d'année 2021 près de 5,8 millions de branchements individuels qui alimentent des maisons, des chaufferies collectives et des sites tertiaires et industriels, ainsi que 860 000 branchements collectifs d'immeubles reliant 5,2 millions d'appartements. Ce sont donc près de 11 millions de logements qui sont alimentés en gaz. 96% de ce réseau est exploité en Moyenne Pression.

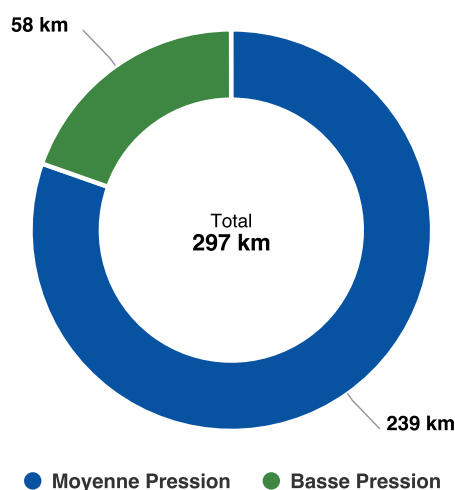
L'inventaire des canalisations

L'inventaire des canalisations par type de pression

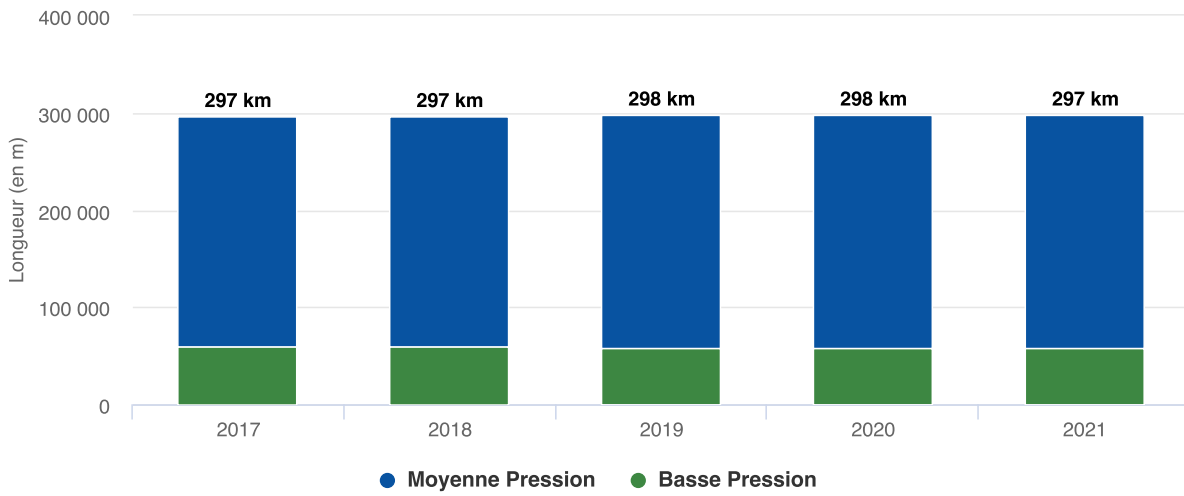
Le patrimoine de votre collectivité est composé de canalisations en basse et moyenne pression. Retrouvez ici, à l'échelle de votre concession :

- la répartition de ces ouvrages par pression, pour l'année 2021,
- l'historique de la répartition par pression, sur les 5 dernières années.

Répartition des canalisations par pression en 2021



Évolution des canalisations par pression

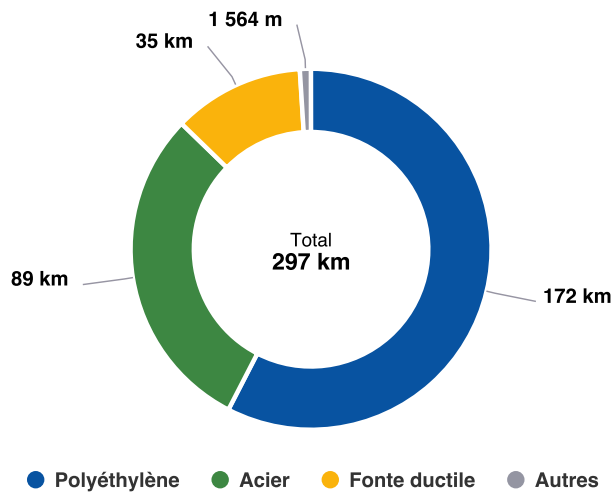


L'inventaire des canalisations par type de matière

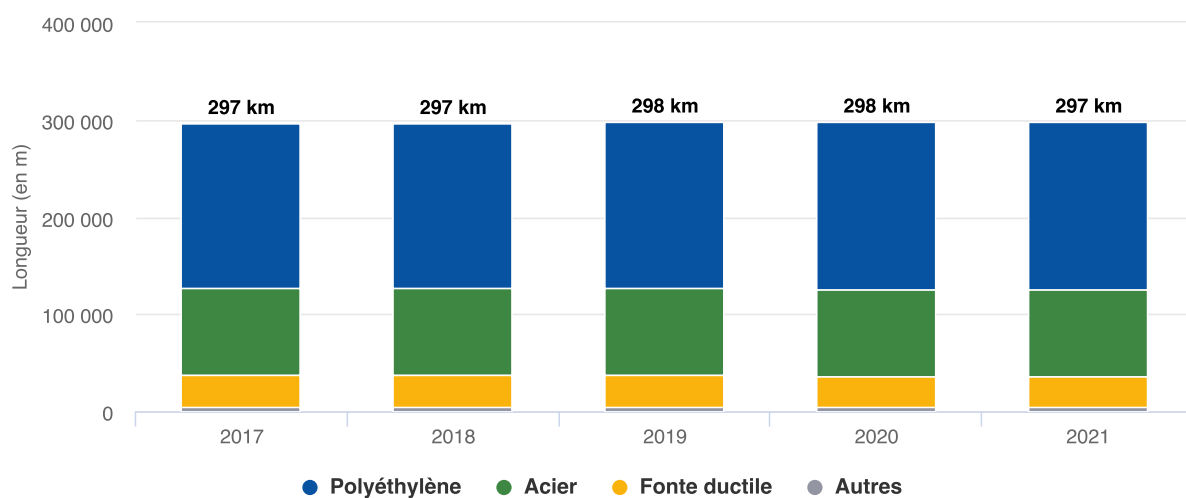
Le patrimoine de votre collectivité est composé de canalisations de différentes matières. Retrouvez ici, à l'échelle de votre concession :

- la répartition de ces ouvrages par matière sur l'année 2021,
- l'historique de la répartition par matière sur les 5 dernières années.

Répartition des canalisations par matière en 2021



Évolution des canalisations par matière



L'inventaire des ouvrages

Retrouvez ci-dessous l'inventaire du patrimoine de votre concession par type d'ouvrage. Les données sont affichées en nombre d'ouvrages.

Inventaire des ouvrages

	2019	2020	2021
Postes de détente réseau	54	53	53
Robinets de réseau utiles à l'exploitation	268	260	264
Branchements collectifs	1 539	1 493	1 501



L'amélioration de la cartographie du réseau de gaz

Les classes de précision

La réglementation « anti-endommagement » fixe des classes de précision (A, B et C), associées à la cartographie des réseaux. Elle précise également les modalités de réponse aux déclarations de travaux par les exploitants et les mesures de prévention des dommages sur les chantiers. GRDF classe en A (précision maximale) les réseaux neufs et renouvelés, améliore la précision cartographique des réseaux posés avant 2012 vers la Classe A (arrêté du 15 février 2012 modifié) et la complétude des branchements en cartographie « Grande Echelle » (arrêté du 13 juillet 2000).

Sur votre concession, le taux de réseau en précision cartographique classe A sur les réseaux neufs et renouvelés est proche de 100%.

La mise à jour de la cartographie

GRDF met à jour sa cartographie en continu, notamment après des travaux de pose et de renouvellement d'ouvrages gaz ou à l'occasion d'actions correctives. Il améliore sa cartographie en poursuivant une démarche de géoréférencement des fonds de plans « Grande Echelle ».

En 2021, sur votre concession 131 actes de mise à jour de la cartographie ont été réalisés.

La démarche d'inventaire complémentaire des ouvrages

GRDF a réalisé de 2004 à 2009 un inventaire de ses branchements collectifs en utilisant un référentiel unique et commun à toutes ses entités : ce référentiel a été appelé « Référentiel d'Inventaire d'Ouvrages » (RIO).



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

L'indice de connaissance du patrimoine

Le patrimoine de la distribution de gaz est en constante évolution. La connaissance de ce patrimoine est assurée par l'inventaire technique et l'inventaire comptable mis à jour en permanence pour garantir cohérence et exhaustivité.

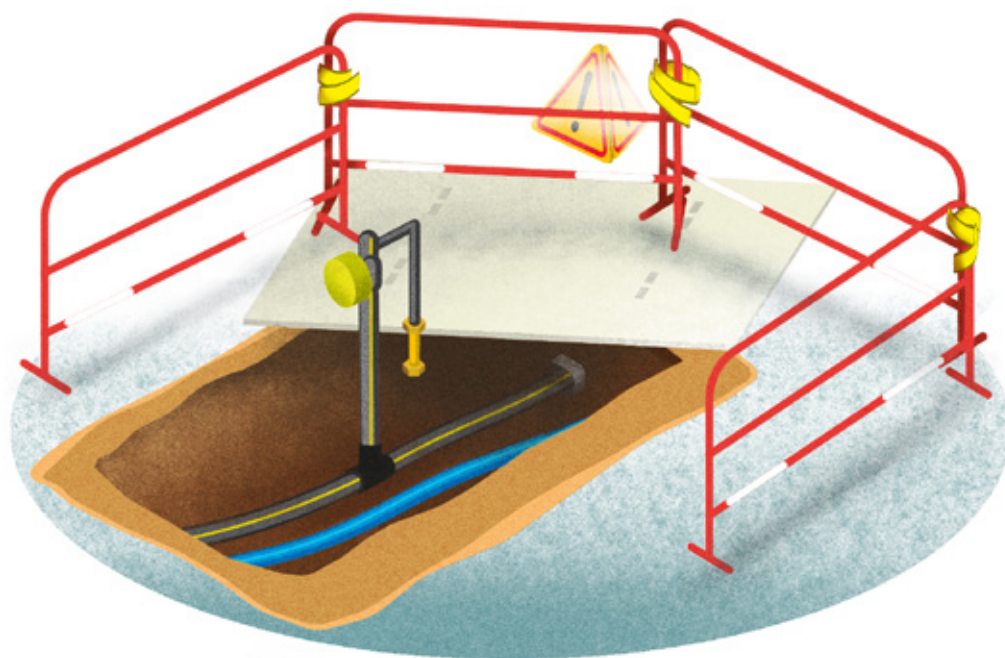
Pour mesurer et objectiver le niveau de connaissance du patrimoine, GRDF a mis en place l'indice de connaissance du patrimoine à la maille contractuelle depuis 2016. L'indice est constitué de sous-indicateurs répartis en trois catégories (inventaire, cartographie et autres éléments de connaissance et de gestion). Ce système de mesure permet d'évaluer la progression de la connaissance du patrimoine au fil des années.

Au national en 2021, l'indice de connaissance du patrimoine est de 90.

Voici le détail de l'indice de connaissance du patrimoine à l'échelle de votre concession.

Indice de connaissance du patrimoine

N°	Sous-indicateur	Pts max	Gradation	Note 2021
1	Existence d'un inventaire des réseaux et procédure de mise à jour	10	Binaire	10
2	Connaissance des matériaux et diamètre dans le système d'information géographique (SIG)	5	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	5
3	Connaissance de l'année de pose des ouvrages dans le SIG	5	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	5
4	Connaissance des branchements individuels (report sur le plan)	5	0 à 25% : 0 point, >25% : Progressif	2
5	Taux de cohérence entre GMAO (gestion de la maintenance) et la base des immobilisations pour le nombre de branchements collectifs	4	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	4
6	Connaissance des branchements collectifs (report sur plan)	5	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	2
7	Connaissance des ouvrages d'immeuble collectif (nombre de CI/CM, longueur, matériau, nombre de branchements particuliers, année de pose, pression)	10	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	10
8	Taux de cohérence entre la base des immobilisations et le SIG sur la longueur de réseau (stock)	5	0 à 80% : 0 point, >80% : Progressif	4
9	Taux de cohérence entre la base des immobilisations et le SIG sur la longueur de réseau (flux)	3	0 à 90% : 0 point, >90% : Progressif	3
10	Taux de cohérence entre le SIG et GMAO pour le nombre de vannes	4	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	4
11	Taux de cohérence entre le SIG et GMAO pour les postes de détente réseau et poste d'injection biométhane	4	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	4
12	Existence d'une cartographie numérisée et procédure de mise à jour	5	Binaire	5
13	Taux de plans grande échelle géoréférencés	10	Progressif	10
14	Longueur de réseau avec le réseau porté en classe A (stock)	5	Progressif	5
15	Longueur de réseau avec le réseau porté en classe A (flux) (tolérance de 0,5% en cas d'opérations en cours de vérification)	5	Binaire	5
16	Mise à disposition, sur le Portail Collectivités GRDF, de données patrimoniales informatisées sur le périmètre de votre concession	10	Binaire	10
17	Existence d'une modélisation pour l'exploitation et la conception des réseaux	5	Binaire	5
TOTAL		100		93



3.2 Les chantiers

La politique d'investissement de GRDF

Les investissements réalisés en concession par GRDF se décomposent en trois grandes familles, selon leur degré de prévisibilité : les investissements de raccordements et de transition écologique, les modifications d'ouvrages à la demande de tiers et les investissements d'adaptation et de modernisation des ouvrages.

Les principaux chantiers sur votre territoire

Les chantiers de raccordements et de transition écologique

Ces travaux concernent :

- les raccordements de nouveaux clients et de stations GNV,
- les investissements liés au développement des gaz verts (raccordement des unités de production, renforcements, maillages, ...).

Les demandes de raccordement varient en fonction de nombreux facteurs externes tels que le dynamisme immobilier local, la conjoncture économique ou les réglementations.

Pour les projets d'extension du réseau de gaz, la réglementation prévoit la réalisation d'une étude technico-économique appelée « B sur I » (Bénéfice sur Investissement). Ainsi, conformément à la réglementation et au contrat de concession, le concessionnaire réalise à ses frais les travaux de développement du réseau dès lors que le critère de décision des investissements « B sur I », défini par l'arrêté du 28 juillet 2008, est au moins égal à zéro.

Le raccordement des unités de production de biométhane peut nécessiter des travaux de maillage du réseau. Un maillage permet de réunir plusieurs zones de consommation pour absorber la production de gaz vert. Dans les territoires où sont exploitées plusieurs unités de méthanisation, il peut y avoir besoin de réalisation de chantiers de rebours qui permettent de compresser le biométhane injecté dans le réseau de distribution afin qu'il soit acheminé dans un réseau de distribution de pression supérieure (par exemple de la MPB à la MPC) ou dans le réseau de transport.

Le raccordement des stations GNV peut nécessiter des travaux de renforcement du réseau de distribution, car les débits demandés sont importants.

En 2021, ces travaux ont représenté 214 m sur votre réseau.

Raccordements et transition écologique	Longueur	Brch. Coll.	Brch. Ind.
RUE DU CENTRE - SUCY-EN-BRIE	41 m		2
RUE DE LA GARENNE - SUCY-EN-BRIE	40 m		1
RUE MAURICE BERTEAUX - SUCY-EN-BRIE	40 m		
RUE DES PLANTES - VILLECRESNES	39 m		1
ALLEE DU PORT DE BRETIGNY - SUCY-EN-BRIE	34 m		1
RUE DE SEVIGNE - SUCY-EN-BRIE	14 m		1
RUE DE LA POSTE - BRUNOY	6 m		

Les principaux chantiers de modification d’ouvrages à la demande de tiers

Dans la grande majorité des cas, les demandes de modification des ouvrages sont à l’initiative des collectivités. Ainsi GRDF peut être amené à déplacer des ouvrages, par exemple dans le cadre de grands projets urbains, à la suite de modifications sur le réseau de transport de gaz ou bien encore à la demande d’autres occupants du sous-sol, d’aménageurs ou de clients finals.


En 2021, il n’y a pas eu de chantiers de modification d’ouvrages à la demande de tiers sur votre réseau.

Veillez renseigner un ID de template valide (chantiers ou chiffres_cles)



Les chantiers d’adaptation et de modernisation des ouvrages

Les investissements d’adaptation et de modernisation des ouvrages sont centrés sur l’optimisation des actifs au profit de la sécurité, du respect de la réglementation, de la continuité d’acheminement et du développement durable. Ils regroupent les investissements de structure (optimisation des schémas de vannage, restructurations et renforcements de réseau) et les investissements de modernisation.

 Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

En 2021, GRDF a modernisé 53 m de votre réseau.

Adaptation et modernisation des ouvrages

	Longueur	Brch. Coll.	Brch. Ind.
AVENUE D’ATTILLY - VILLECRESNES	40 m		
RUE DES BOSSERONS - BRUNOY	11 m		
RUE DES VALLEES - BRUNOY	2 m		

Le contrôle de la conformité des travaux

La conformité des travaux réalisés par les prestataires de GRDF est garantie par la mise en œuvre d'une démarche de contrôle au fil de l'eau sur un échantillon très représentatif des chantiers (plus de 40%).



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

3.3 Les investissements

La politique d'investissement nationale déclinée dans votre concession

L'une des missions essentielles du distributeur de gaz est de définir la politique d'investissement et de développement des réseaux de distribution de gaz naturel (articles L. 111-61 et L. 432-8 du Code de l'énergie).



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Au niveau national, après une année 2020 en retrait du fait de l'impact significatif de la crise sanitaire, les investissements de GRDF ont atteint 1 195 M€ en 2021.

Un tiers des investissements totaux est consacré à la modification, l'adaptation et la modernisation des ouvrages. La moitié est dédiée aux investissements liés aux raccordements, à la transition écologique et aux compteurs communicants. Les autres investissements concernent les comptages (hors compteurs communicants), les investissements logistiques et le système d'information.

Après une année 2020 significativement perturbée par la crise sanitaire, les investissements de raccordements, portés par les conversions fioul-gaz, se sont nettement redressés en 2021, dépassant leur niveau de 2019 en dépit d'un début de fléchissement en construction neuve. Il en est de même des investissements d'adaptation et de modernisation des ouvrages. Les investissements liés au développement du biométhane, qui n'avaient pas été impactés par la crise sanitaire, poursuivent leur essor. En revanche, le déploiement des compteurs communicants n'a pu retrouver son rythme nominal, du fait de l'impact de la pénurie mondiale de composants électroniques, qui impacte la totalité des fournisseurs de compteurs.

La politique d'investissements de GRDF

La politique d'investissements de GRDF s'inscrit dans une vision à long terme de l'évolution du réseau de distribution de gaz, prenant en compte notamment :

- Les contrats de concession de service public, le Contrat de Service Public (CSP), les réglementations générales, techniques, en matière de métrologie, thermiques, environnementales, issues du code de l'énergie, etc. ;
- L'identification des ouvrages à moderniser en priorité dans le cadre de la politique de gestion du risque industriel et en tenant compte du retour d'expérience des exploitants ;
- L'analyse des principaux risques et facteurs environnementaux auxquels sont soumis les ouvrages (ex. risque froid, risque crue) ;
- Les projets de transition écologique et d'infrastructures à court et moyen terme et leur impact sur la structure du réseau (biométhane, GNV, raccordements, projets urbains, déplacements d'ouvrages) ;
- Le jalonnement des grands projets de GRDF (ex. Changement de gaz, comptage intelligent - GAZPAR) ;
- La prise en compte de l'ensemble de ces éléments pour déterminer les évolutions à envisager le cas échéant sur la structure du réseau.
- Elle s'accompagne de l'évaluation des supports nécessaires à la mise en œuvre de ces évolutions, notamment en termes de logistique et de système d'information et bases de données (dont la cartographie).

Les investissements prévus dans le tarif ATRD6

Sur la période 2020-2023, la CRE a retenu l'intégralité des prévisions d'investissements demandées par GRDF. A l'instar de la période tarifaire précédente, les montants d'investissements prévisionnels augmentent significativement, portés par la poursuite du déploiement des compteurs communicants (dont l'achèvement est attendu en 2023), le raccordement de sites d'injection de biométhane, ainsi que l'adaptation et la modernisation des ouvrages. Les mécanismes de régulation incitative, mis en place dans le cadre de l'ATRD5, sont maintenus. Ils ont pour objectif d'encourager GRDF à la maîtrise de ses investissements sans compromettre la réalisation des ouvrages nécessaires à l'exploitation et à la sécurité. Sur la période ATRD6, GRDF prévoit de consacrer en moyenne plus de 340 millions d'euros par an aux travaux de modification, d'adaptation et de modernisation des ouvrages.



Les clés de lecture pour comprendre les tableaux d'investissements

GRDF prévoit ses investissements en fonction de la finalité de ceux-ci (raccordements et transition écologique, modification d'ouvrages, adaptation et modernisation des ouvrages...) et non par famille de biens (canalisations, branchements, postes de détente...). En revanche, les investissements réalisés peuvent être suivis selon ces deux approches.

Ainsi, à l'échelle de votre concession, sont présentés ci-après :

- Les mises en service de l'année (immobilisations) par famille de biens
- Les flux de dépenses (décaissées) par finalité.

Les investissements mis en service dans l'année correspondent à la valeur totale des biens mis en service en 2021. Ils sont présentés en 3 grandes familles :

- Les « Ouvrages réseau et branchements », qui comprennent les conduites de réseau, les branchements et ouvrages en immeuble ainsi que les ouvrages

qui leur sont directement associés (postes de détente réseau, protection cathodique, dispositifs de protection de branchements, protections mécaniques de canalisation, etc...)

- Les « Ouvrages interface utilisateurs », qui comprennent les dispositifs de comptage, postes de livraison clients et installations de télérelevé, ainsi que les postes d'injection de biométhane
- Les « Autres biens mutualisés », qui correspondent à la quote-part des investissements réalisés sur les biens utiles à plusieurs concessions (véhicules, immobilier, outillage, projets informatiques...).

Cette présentation, adoptée dans le CRAC 2020, permet de mieux distinguer les investissements de GRDF au périmètre de votre concession, selon la fonction remplie par les biens concernés au sein de l'activité de distribution. Elle est utilisée dans les tableaux présentant les investissements mis en service, la valorisation du patrimoine et l'origine de financement des biens, ainsi que les charges d'investissements.

Les investissements en flux de dépenses de l'année correspondent au montant effectivement dépensé (décaissé) sur une année.

Les deux approches sont complémentaires et sont équivalentes en moyenne sur une période longue.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Les deux tableaux ci-après présentent des synthèses de restitution des investissements :

- le premier tableau des mises en service dans l'année par famille de biens,
- le second tableau du flux de dépenses de l'année par finalité.

Vous retrouverez le détail de ces informations pour chaque catégorie de biens sur la « Plateforme de Données Concessions » accessible depuis le « Portail Collectivités », l'espace sécurisé et dédié aux collectivités desservies en gaz, sur le site grdf.fr.

Invest. réalisés par famille d'ouvrages (en euros)

	2019	2020	2021
TOTAL	2 867 273	1 429 391	1 465 324
OUVRAGES RÉSEAU ET BRANCHEMENTS	1 369 194	959 454	586 515
Premier établissement	361 809	305 479	290 832
Canalisations et distributions	116 615	93 446	73 190
Branchements	226 346	202 757	217 643
Branchements - Individuels	211 924	202 757	191 628
Ouvrages collectifs	14 422	0	26 014
Installations techniques	18 846	9 275	0
Postes de détente réseau	13 136	0	0
Protection cathodique	0	9 275	0
Autres installations	5 710	0	0
Renouvellement	1 007 385	653 976	295 683
Canalisations et distributions	603 560	401 497	81 756
Branchements	353 011	199 306	203 756
Branchements - Individuels	266 125	187 798	115 834
Ouvrages collectifs	86 886	11 507	87 924
Installations techniques	50 814	53 173	10 171
Postes de détente réseau	20 773	0	10 171
Protection cathodique	30 041	53 173	0
OUVRAGES INTERFACES UTILISATEURS	1 165 449	150 756	436 894
Compteurs et postes clients	1 165 449	150 756	436 894
Compteurs	1 098 452	94 750	380 775
Postes clients et équipements de télérelevé	66 996	56 007	56 119
BIENS MUTUALISÉS	332 631	319 180	441 915
Mobilier et immobilier	86 902	76 790	121 105
Outillages, Mobilier et Matériels Divers	47 096	30 181	51 952
Aménagements	40 899	31 511	38 510
Autres équipements	-1 092	15 099	30 645
Véhicules et engins d'exploitation	18 310	20 086	22 755
Immobilisations incorporelles	227 418	222 303	298 057
Projets informatiques	211 622	205 260	261 306
Autres immobilisations incorporelles	15 797	17 044	36 750

Investissements par finalité - flux (en euros)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
TOTAL	2 429 890	1 194 704	1 390 157	1 440 559	1 264 075	1 143 177
RACCORDEMENT ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE						
Raccordements individuels et de pavillons et petits pros	252 774	234 848	173 633	210 000	210 000	210 000
Lotissements, zones d'aménagement	0	0	13 881	15 000	15 000	15 000
Raccordements de clients importants	135 643	60 970	49 839	70 000	70 000	60 000
Transition écologique (biométhane, GNV, Smart Gas Grids)	2 763	5 952	0	11 000	11 500	11 500
MODIFICATION D'OUVRAGES À LA DEMANDE DE TIERS	30 622	25 007	25 040	80 000	50 000	50 000
ADAPTATION ET MODERNISATION DES OUVRAGES	586 576	330 332	261 353	553 390	453 390	353 390
Investissements de structure des ouvrages	3	0	21 908	100 000	50 000	50 000
Dont schéma de vannage	3	0	21 908	100 000	50 000	50 000
Modernisation des ouvrages	586 573	330 332	239 445	453 390	403 390	303 390
Dont réseaux (fonte ductile, cuivre, autres matériaux, ...)	371 024	568	40 966	200 000	150 000	50 000
Dont branchements et ouvrages collectifs	116 456	311 978	150 721	203 390	203 390	203 390
Autres investissements de modernisation	99 092	17 786	47 757	50 000	50 000	50 000
MODERNISATION DE LA CARTOGRAPHIE ET INVENTAIRE	15 769	17 044	28 054	24 976	36 509	44 536
COMPTAGE	1 085 008	225 395	466 124	137 417	123 455	96 640
Projet Compteurs Communicants Gaz	1 042 307	184 199	429 911	82 445	69 963	43 707
Postes de livraison clients	11 094	5 635	7 311	30 000	30 000	30 000
Compteurs et télérelevé	31 608	35 560	28 901	24 972	23 492	22 933
AUTRES	320 738	295 159	372 233	338 776	294 220	302 111
Logistique	92 368	90 562	114 477	74 097	81 254	111 956
Véhicules	18 310	20 086	22 755	19 793	34 658	31 937
Immobilier	40 313	27 632	24 002	29 928	23 263	56 802
Autres (outillage, télécom, matériel informatique, ...)	33 745	42 844	67 723	24 376	23 333	23 217
Système d'information	228 369	204 596	257 756	264 679	212 967	190 154

A noter que la présentation des investissements évolue légèrement (sans impact sur le total des investissements) : les investissements de modernisation de la cartographie et inventaire, auparavant intégrés dans le chapitre « Adaptation et modernisation des ouvrages » font désormais l'objet d'une rubrique séparée. Cela permet de distinguer les

investissements corporels sur les ouvrages du réseau de distribution des investissements incorporels de cartographie et bases de données.

Les prévisions d'investissements

GRDF produit des prévisions d'investissements, non engageantes, pour l'année en cours au moment de la publication du CRAC et les deux années suivantes pour les contrats dont les investissements d'adaptation et modernisation des ouvrages sont supérieurs à 100 k€/an en moyenne sur les trois dernières années (soit 300 k€ sur 3 ans).

Ces prévisions ne peuvent pas être totalement exactes par définition, dans la mesure où certains investissements ne sont pas à l'initiative de GRDF (ex : « raccordement d'un nouveau client », « modification d'ouvrages à la demande de tiers »). Néanmoins, plus l'horizon de temps est proche, plus l'estimation sera pertinente.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

3.4 La valorisation de votre patrimoine

Les origines de financement

Il s'agit de montrer qui, de GRDF, de l'autorité concédante ou des tiers, a financé les ouvrages. Le tableau ci-dessous restitue l'origine de financement de tous les biens en service à fin 2021.

Origine de financement (en euros)

	Financée par GRDF	Financée par Autorité Concédante	Financée par des tiers
TOTAL	48 256 070	0	2 169 010
OUVRAGES RÉSEAU ET BRANCHEMENTS	40 644 097	0	2 167 320
Canalisation de distribution	23 512 665	0	681 276
Branchements	16 229 946	0	1 486 045
Branchements individuels	10 216 086	0	682 492
Ouvrages collectifs	6 013 861	0	803 552
Installations techniques	901 487	0	0
Postes de détente réseau	555 028	0	0
Protection cathodique	268 732	0	0
Autres installations	77 727	0	0
OUVRAGES INTERFACES UTILISATEURS	3 065 990	0	0
Compteurs et postes clients	3 065 990	0	0
Compteurs	2 563 808	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	502 183	0	0
BIENS MUTUALISÉS	4 545 983	0	1 689
Mobilier et immobilier	1 299 781	0	1 689
Outillages, Mobilier et Matériels Divers	444 662	0	0
Aménagements	598 085	0	0
Génie civil	16 697	0	1 689
Terrains	2 721	0	0
Autres équipements	237 617	0	0
Véhicules et engins d'exploitation	211 095	0	0
Immobilisations incorporelles	3 035 109	0	0
Projets informatiques	2 641 727	0	0
Autres immobilisations incorporelles	393 380	0	0



La valeur nette réévaluée de votre concession

Il s'agit de montrer la valeur du patrimoine de la de la concession qui reste encore à rembourser par les clients via le tarif de distribution (ATRD). En effet, la valeur nette réévaluée de la part des biens financés par le concessionnaire représente les charges liées aux investissements (remboursement économique et coût du financement) que les clients auront encore à payer à travers la part acheminement de leur facture.

Conformément au système de régulation de la distribution du gaz défini par la CRE, le remboursement et la rémunération des investissements financés par GRDF s'effectuent via une annuité constituée de l'amortissement sur la durée de vie économique des biens réévalué et un taux réel avant impôt appliqué à la valeur nette réévaluée des financements du distributeur (BAR : Base d'Actifs Régulés). Il s'agit donc d'une donnée financière utile et porteuse de sens à l'échelle de la concession .

Valorisation du patrimoine (en euros)

	VNR début d'année	VNR fin d'année	Remb. éco. réeval. de l'année	Coût de financement de l'année	Charges d'invest. de l'année
TOTAL	28 548 069	27 787 790	1 928 137	1 224 213	3 152 350
OUVRAGES RÉSEAU ET BRANCHEMENTS	25 166 416	24 154 659	1 411 463	1 039 673	2 451 136
Canalisation de distribution	13 989 168	13 258 974	791 245	574 571	1 365 816
Branchements	10 665 951	10 408 549	585 887	443 937	1 029 823
Branchements individuels	6 970 052	6 859 217	371 045	291 036	662 079
Ouvrages collectifs	3 695 899	3 549 331	214 842	152 900	367 745
Installations techniques	511 296	487 137	34 332	21 166	55 497
Postes de détente réseau	292 779	284 319	18 632	12 210	30 842
Protection cathodique	174 299	162 940	11 358	7 145	18 505
Autres installations	44 219	39 878	4 342	1 808	6 150
OUVRAGES INTERFACES UTILISATEURS	1 800 668	1 997 803	177 157	109 465	286 622
Compteurs et postes clients	1 800 668	1 997 803	177 157	109 465	286 622
Compteurs	1 643 419	1 812 136	156 273	99 796	256 067
Postes clients et équipements de télérelevé	157 249	185 667	20 883	9 670	30 554
BIENS MUTUALISÉS	1 580 985	1 635 328	339 517	75 075	414 593
Mobilier et immobilier	528 462	542 286	89 546	26 518	116 064
Outillages, Mobilier et Matériels Divers	134 746	145 547	34 258	6 380	40 637
Aménagements	220 779	206 879	45 961	9 647	55 606
Génie civil	3 365	3 140	225	138	363
Terrains	26 395	26 395	0	1 083	1 083
Autres équipements	143 176	160 322	9 102	9 273	18 374
Véhicules et engins d'exploitation	66 252	67 466	21 763	3 154	24 915
Immobilisations incorporelles	986 271	1 025 577	228 208	45 405	273 614
Projets informatiques	890 008	914 068	207 577	40 782	248 359
Autres immobilisations incorporelles	96 262	111 510	20 631	4 621	25 254



04 Le compte d'exploitation

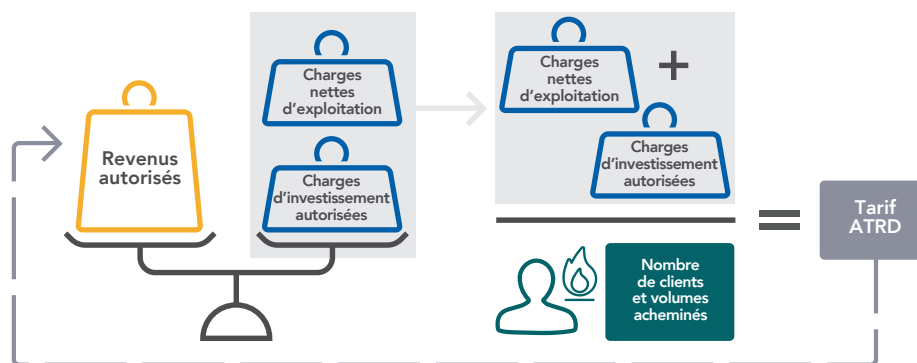
4.1	Le tarif de distribution - ATRD	74
4.2	La synthèse du compte d'exploitation	76
4.3	Les recettes	79
4.4	Les charges	81
4.5	L'équilibre financier	85

4.1 Le tarif de distribution - ATRD

Méthode de détermination du tarif de distribution

Depuis 2003, avec l'ouverture à la concurrence de la fourniture de gaz naturel et la séparation des activités d'infrastructure (distribution et transport) d'une part, et de fourniture de gaz d'autre part, le législateur a confié à la CRE la mission de définir notamment le tarif ATRD. Elle détermine la méthodologie ainsi que la structure et le niveau du tarif pour chacun des distributeurs de gaz naturel dans sa zone de desserte exclusive.

Ce tarif est fixé pour une période de quatre ans. Il est déterminé pour couvrir les coûts d'investissement et de fonctionnement d'un « opérateur efficace » (articles L452-1 à L452-3 du code de l'énergie).



Le modèle économique de GRDF est régi par le principe de la péréquation tarifaire. Le tarif est défini par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), tous les

4 ans, pour permettre à GRDF de couvrir les charges d'exploitation et de capital d'un distributeur efficace.

L'élaboration du tarif ATRD6 par la CRE

La Commission de Régulation de l'Énergie a publié le 23 janvier 2020 sa délibération relative au tarif péréqué d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel de GRDF, dit ATRD6. Ce nouveau tarif est entré en vigueur au 1^{er} juillet 2020 pour une durée de quatre ans. L'évolution moyenne envisagée du tarif ATRD6 s'établit à environ -0,3%/an sur la période.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Evolution du tarif au 1^{er} juillet 2021

Chaque année, la grille tarifaire évolue au 1^{er} juillet de l'année N selon la formule d'indexation « $IPC_N - X + k_N$ » où :

- IPC_N est le taux d'inflation prévisionnel pour l'année N pris en compte dans le projet de loi de finances de l'année N,
- X est le facteur d'évolution annuel sur la grille tarifaire égal à -1,9% pour la

période ATRD6,

- k_N est l'évolution de la grille tarifaire, en pourcentage, plafonnée à $\pm 2\%$, correspondant à l'apurement du solde du compte de régularisation des charges et des produits (CRCP) à la date du 1^{er} janvier de l'année N.

Au 1^{er} juillet 2021, le tarif a augmenté de 0,7%.

La grille applicable du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 est la suivante :

Option tarifaire	Description	Abonnement annuel, y compris terme Rf	Prix proportionnel (par MWh)	Souscription annuelle de capacité journalière (par MWh/j) - part inférieure à 500MWh/j	Souscription annuelle de capacité journalière (par MWh/j) - part supérieure à 500MWh/j
T1	< 6 MWh/an	41,16 €	31,07 €		
T2	de 6 à 300 MWh/an	137,76 €	8,57 €		
T3	de 300 à 5 000 MWh/an	918,60 €	6,09 €		
T4	> 5 000 MWh/an	15 678,48 €	0,85 €	206,16 €	103,08 €

Option tarifaire	Description	Abonnement annuel, y compris terme Rf	Souscription annuelle de capacité journalière (par MWh/j)	Terme annuel à la distance (par m)
TP	Tarif de proximité	37 040,88 €	102,84 €	67,56 €



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

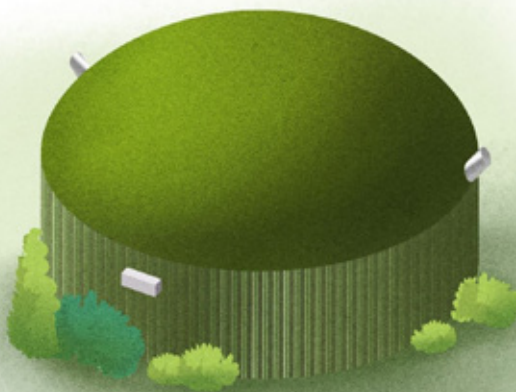
4.2 La synthèse du compte d'exploitation

Les données présentées dans ce compte d'exploitation constituent une vision synthétique de l'économie de votre concession. Ces données sont disponibles sous une forme plus détaillée dans la « Plateforme de Données ».

Le principe de péréquation tarifaire

Conformément aux articles L. 452-1-1 à 452-3 du code de l'énergie, le tarif de distribution de GRDF sur sa zone de desserte exclusive (tarif « péréqué ») est déterminé par la CRE à partir de l'ensemble des charges supportées par GRDF selon le principe de la juste couverture des coûts au niveau national d'un gestionnaire de réseau efficace.

Ainsi, le tarif de distribution péréqué est le même pour toutes les concessions concernées quels que soient le nombre de clients, leur consommation de gaz, les dépenses nécessaires à la gestion du service concédé, les investissements passés, la valeur des ouvrages de la concession, les investissements à venir et la durée résiduelle du contrat de concession. La péréquation permet d'éviter des variations brutales de tarif à la maille de la concession, offrant ainsi la possibilité de réaliser d'importants programmes d'investissements.



Le compte d'exploitation

Dans un service public péréqué, l'équilibre économique est réalisé à l'échelle nationale, et non concession par concession. Le compte d'exploitation de la concession est la déclinaison locale des principes tarifaires de la CRE. Disposer d'un compte d'exploitation au périmètre

de chaque contrat permet à l'autorité concédante d'apprécier sa situation dans le système de péréquation nationale.

Pour la mettre en lumière dans un tel système, il est nécessaire que l'ensemble des recettes et des charges supportées par les clients soit calculé selon les mêmes méthodes que celles adoptées par la CRE, mais en les appliquant au périmètre de la concession. Il faut toutefois rester vigilant sur l'interprétation de la différence entre les recettes et les charges de la concession. En effet, le mécanisme tarifaire de la CRE permet la couverture des charges par les recettes en moyenne sur la période tarifaire, et non systématiquement sur chaque année.

Par ailleurs, un certain nombre d'aléas sont couverts par un mécanisme de régularisation (CRCP : Compte de Régularisation des Charges et des Produits) qui se répercute dans le mouvement tarifaire de l'année suivante, à la hausse ou à la baisse. Il s'agit notamment des variations de recettes liées aux impacts climatiques, les écarts sur les charges d'investissement et la régulation incitative (bonus/malus).

Ainsi, il convient de scinder la différence entre les recettes et les charges en trois items :

- la contribution à la péréquation tarifaire,
- l'impact du climat sur les recettes,
- la ligne « Autres », qui correspond à la différence entre les recettes constatées sur la concession corrigées de l'impact climatique, les charges de la concession et la valeur de la contribution à la péréquation. Cette ligne correspond donc au reliquat du compte d'exploitation économique, et constitue la résultante de nombreux mécanismes du modèle régulé.

**Le compte
d'exploitation
est la déclinaison
locale des
principes tarifaires**



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Compte d'exploitation synthétique (en euros)

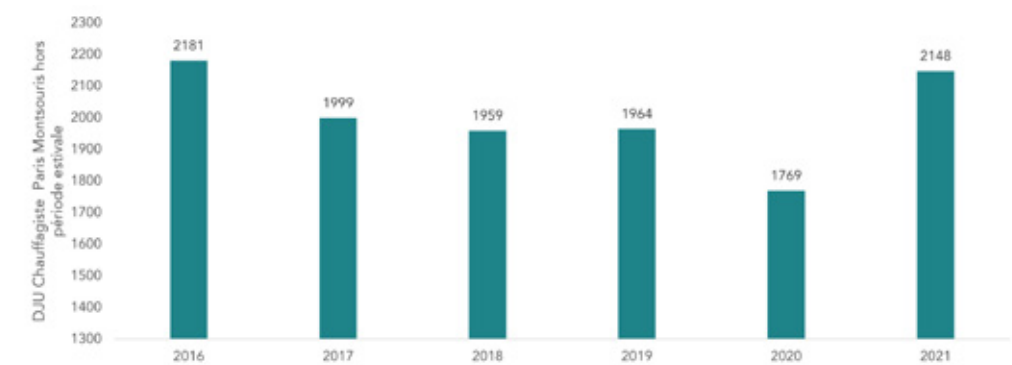
	2019	2020	2021
RECETTES D'ACHEMINEMENT	6 487 438	6 305 885	6 898 911
Part Abonnement	2 470 172	2 441 064	2 394 287
Part Consommation	3 665 100	3 517 666	4 141 951
Part Capacité (+Terme distance TP)	177 875	164 480	172 409
Part commissionnement (reversé aux fournisseurs)	174 291	182 675	190 264
CHARGES NETTES D'EXPLOITATION	3 248 273	3 092 853	2 989 701
Charges d'exploitation brutes	3 512 289	3 334 170	3 285 395
Recettes liées aux prestations complémentaires	-264 017	-241 317	-295 695
CHARGES D'INVESTISSEMENTS	3 189 094	3 120 998	3 152 350
Remboursement économique	1 733 618	1 897 728	1 928 137
Rémunération de la base d'actifs	1 455 476	1 223 271	1 224 213
PRODUITS MOINS CHARGES	50 073	92 032	756 859
Impact climatique	-141 210	-279 111	219 599
Contribution à la péréquation	-201 170	102 643	185 216
Autres (régularisation du tarif précédent, impayés...)	392 455	268 499	352 044

Rappels :

- Un impact climatique négatif signifie que les recettes de GRDF ont été inférieures à la prévision de la CRE en raison d'un climat globalement plus chaud que le climat moyen,
- Une contribution de la concession à la péréquation tarifaire négative signifie que la concession bénéficie du système de solidarité nationale.

En 2021, à l'échelle nationale, le climat a été plus froid que le climat moyen, générant un impact climatique positif d'environ 70 M€.

L'impact climatique est positif sur 2021, une année avec une rigueur climatique importante par rapport aux années précédentes :



4.3 Les recettes

Les recettes

Recettes Acheminement et Hors Acheminement (en euros)

	2019	2020	2021
PRODUITS	6 751 457	6 547 200	7 194 604
Recettes liées à l'acheminement du gaz	6 487 438	6 305 885	6 898 911
Recettes liées aux prestations complémentaires	264 017	241 317	295 695
Prestations ponctuelles	62 313	53 249	56 349
Prestations récurrentes	145 045	124 904	145 355
Raccordements et autres travaux	56 610	63 116	93 940
Autres recettes	47	47	50

Les recettes sont constituées des :

- Recettes d'acheminement du gaz,
- Recettes liées aux prestations complémentaires,
- Recettes d'acheminement du gaz vers un réseau aval hors de la zone de desserte exclusive.

Les recettes d'acheminement du gaz

Pour les clients dont les compteurs sont relevés de manière mensuelle ou journalière, les recettes liées à l'acheminement sont directement disponibles dans le système de facturation de GRDF. Pour les clients dont les compteurs continuent à être relevés semestriellement en attendant la fin du déploiement des compteurs communicants, les consommations sont reconstituées pour obtenir une valeur sur l'année calendaire. Les recettes d'acheminement découlent de ce calcul par utilisation de la grille tarifaire.

Méthode d'élaboration des recettes d'acheminement

GRDF utilise la « méthode publique des profils », et les dates de relevé ainsi que les index de consommation des clients en complément des clients ayant des compteurs télérelevés. Plus le déploiement des compteurs communicants se poursuit, plus cette méthode reposera sur des consommations réelles.

Les recettes liées aux prestations complémentaires

Les recettes liées aux prestations complémentaires sont majoritairement constituées des recettes liées aux prestations du catalogue.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.



Recettes d'acheminement du gaz vers un réseau aval hors de la zone de desserte exclusive

Lorsqu'une concession de la zone péréquée (dite concession « amont ») permet l'acheminement du gaz vers une concession hors de cette zone (dite concession « aval »), la concession amont facture à la concession aval une charge correspondant à 50% du tarif ATRD en vigueur appliqué aux volumes transités vers la concession aval.

Cette valeur de 50% est applicable quel que soit l'opérateur amont. Elle correspond à la couverture des charges d'exploitation normatives (en moyenne 47% du tarif ATRD) et d'une quote-part des charges de capital normatives au titre des renforcements futurs (en moyenne 3% du tarif de distribution), conformément à la délibération tarifaire de la CRE du 10 mars 2016 relative à l'ATRD5.

Pour la concession amont il s'agit d'une recette, et pour les concessions aval il s'agit d'une charge.

4.4 Les charges

Les charges d'exploitation de la concession

Charges d'exploitation (en euros)

	2019	2020	2021
TOTAL	3 512 289	3 334 170	3 285 395
Main d'œuvre	1 615 559	1 499 189	1 491 935
Achats de matériel, fournitures et énergie	198 346	178 762	251 724
Sous-traitance	544 920	435 636	488 237
Redevances (contractuelle et occupation du domaine public)	60 060	64 996	65 873
Impôts et taxes	109 887	104 839	69 116
Autres charges d'exploitation	983 517	1 050 748	918 512
Dont immobilier	272 284	273 112	262 286
Dont informatique, poste et telecom	277 265	259 413	217 357
Dont assurances	136 123	140 490	168 660
Dont communication et animation de la filière gaz	71 505	63 030	55 105
Dont commissionnement	174 291	182 675	190 264
Dont autres	52 050	132 028	24 843

Principes généraux

Pour estimer la contribution à la péréquation de la concession, il est nécessaire de connaître précisément l'ensemble des charges de la concession, qui sont de deux types : les charges d'exploitation (coûts d'exploitation nécessaires à l'exécution du service) et les charges liées aux investissements (le remboursement des investissements et leur coût de financement).

S'agissant des charges d'exploitation, le tarif de distribution est construit à partir de l'ensemble des charges de GRDF sur le principe de la juste couverture des coûts d'un opérateur efficient, sans tenir compte des recettes et des charges propres à chaque contrat de concession. GRDF, opérateur national, ne tient pas une comptabilité spécifique à chaque concession. L'entreprise mutualise sur plusieurs concessions les moyens permettant de répondre à ses missions de service public, dans un souci d'optimisation opérationnelle et économique.

L'infrastructure concédée à GRDF étant très diffuse sur le territoire, il se révèle complexe de rattacher directement certaines dépenses à la gestion d'une seule concession. Par exemple, les charges liées au salaire d'un technicien d'intervention sont difficilement rattachables à telle ou telle concession si ce dernier intervient sur les réseaux de plusieurs collectivités. Dans ce cas, il devient nécessaire d'affecter ces charges en utilisant des règles, au plus près de la réalité de l'exploitation. Ces règles sont identiques pour toutes les concessions pour ne pas en pénaliser certaines et ne pas compter plusieurs fois ces charges.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Les clés opérationnelles et patrimoniales retenues

Les charges liées à l'activité de la concession sont constituées des charges imputées directement (redevances dues), des charges affectées par des clés opérationnelles ou patrimoniales, et enfin, de charges réparties selon une clé financière (elle-même déterminée par les dépenses opérationnelles et patrimoniales préalablement affectées à la concession).

Plus l'activité est réalisée à une maille locale, plus l'utilisation de clés opérationnelles augmente.

Voici la répartition à la maille nationale des charges d'exploitation par type d'agence et par type de clé pour 2021.

Type d'agence	Affecté directement	Clé Opérationnelle	Clé Patrimoniale	Clé Financière	Total
Locale	0,0%	11,3%	7,3%	4,9%	23,5%
Régionale	2,4%	9,0%	16,0%	6,9%	34,3%
Nationale	5,4%	2,5%	26,8%	1,4%	36,0%
Siège	0,0%	0,7%	4,0%	1,4%	6,1%
Total	7,9%	23,5%	54,1%	14,5%	100,0%



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Les charges d'investissement de la concession

La présentation des charges d'investissement distingue trois familles de biens, regroupés selon la fonction qu'ils remplissent dans le cadre de l'activité de distribution :

- Les « Ouvrages réseau et branchements », qui comprennent les conduites de distribution, les branchements et ouvrages en immeuble ainsi que les ouvrages qui leur sont directement associés (postes de détente réseau, protection cathodique, dispositifs de protection de branchements, protections mécaniques de canalisation, etc...),
- Les « Ouvrages interface utilisateurs », qui comprennent à la fois les dispositifs de comptage, postes de livraison clients et installations de télélevé, mais également les postes d'injection de biométhane,
- Les « Biens mutualisés », qui comprennent tous les biens utiles à plusieurs concessions (véhicules, immobilier, outillage, projets informatiques...).

Dans les données détaillées mises à votre disposition sur la « Plateforme de Données Concession », vous retrouverez le détail de ces informations pour chaque catégorie de biens.

Charges d'investissements (en euros)

	2019	2020	2021
TOTAL	3 189 094	3 120 998	3 152 350
OUVRAGES RÉSEAU ET BRANCHEMENTS	2 581 919	2 456 719	2 451 136
Canalisation de distribution	1 537 848	1 387 069	1 365 816
Branchements	987 636	1 015 838	1 029 823
Branchements individuels	611 679	646 402	662 079
Ouvrages collectifs	375 958	369 436	367 745
Installations techniques	56 434	53 813	55 497
Postes de détente	35 345	31 485	30 842
Protection cathodique	14 434	15 853	18 505
Autres installations	6 654	6 475	6 150
OUVRAGES INTERFACES UTILISATEURS	204 028	255 742	286 622
Compteurs et postes clients	204 028	255 742	286 622
Compteurs	167 862	229 679	256 067
Postes clients et équipements de télérelevé	36 166	26 064	30 554
BIENS MUTUALISÉS	403 147	408 538	414 593
Mobilier et immobilier	104 774	110 790	116 064
Outillages, Mobilier et Matériels Divers	37 591	36 947	40 637
Aménagements	61 399	57 488	55 606
Génie civil	370	374	363
Terrains	658	932	1 083
Autres équipements	4 753	15 049	18 374
Véhicules et engins d'exploitation	23 950	23 826	24 915
Immobilisations incorporelles	274 424	273 921	273 614
Projets informatiques	247 015	248 601	248 359
Autres immobilisations incorporelles	27 409	25 321	25 254

Pour estimer la contribution à la péréquation de la concession, il est nécessaire de connaître l'exhaustivité des charges supportées par les clients et liées aux investissements réalisés par le concessionnaire. Pour cela, en plus des informations sur les investissements et leur amortissement, il faut également faire apparaître les frais financiers liés au coût de financement de ces investissements. Par souci de cohérence globale, les charges d'investissement sont calculées selon les principes définis par la CRE.

Si les dépenses d'exploitation sont mutualisées et donc difficilement rattachables à une concession, à l'inverse, les charges liées aux investissements sont pour l'essentiel (95% en moyenne) directement rattachables à la concession car il s'agit majoritairement d'ouvrages physiquement situés sur le territoire de la collectivité.

Méthode de calcul

Les charges d'investissement sont imputées directement au périmètre du contrat de concession lorsqu'elles concernent des ouvrages localisés sur la concession. Dans les autres cas, elles sont calculées selon la répartition des ouvrages mutualisés au prorata des PDL de chaque concession.

Le mode de calcul des charges relatives aux investissements et de la valeur nette réévaluée des ouvrages est cohérent avec celui retenu par la CRE, prenant en compte une durée de remboursement des ouvrages également déterminée par la CRE.

Pour la période ATRD6 2020-2023, la CRE a fixé le taux de rémunération à 4,1%.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Evolution de la durée de remboursement de certains ouvrages

Dans le cadre de l'ATRD6, la durée de remboursement des branchements et conduites d'immeubles / conduites montantes a été réduite de 45 à 30 ans, à partir du 1^{er} janvier 2020. Elle concerne les nouveaux investissements et les ouvrages mis en service à compter de 2005, et a été retenue par la CRE afin de limiter les risques de coûts échoués à moyen terme.

La réduction de cette durée réglementaire d'amortissement entraîne une augmentation des charges de capital normatives sur la période tarifaire à venir, toutes choses égales par ailleurs, mais contribue à accélérer la diminution de la base des actifs régulés (BAR).

Cette hausse des charges de capital normatives est compensée par la baisse concomitante du taux de rémunération de la BAR entre l'ATRD5 et l'ATRD6.

Pour les clients, cette évolution est neutre sur le long terme.

Pour les autorités concédantes, cette évolution se traduit, à partir des données 2020, par une diminution de la valeur nette du patrimoine (VNR et VNC) plus rapide par rapport à la situation précédente (impact global de l'ordre de 10 à 15% de la BAR au niveau national à l'échéance 2050).

La durée de remboursement économique des autres actifs reste inchangée.

4.5 L'équilibre financier

L'impact du climat sur les quantités de gaz acheminées sur le réseau de distribution

La mise en évidence de la contribution à la péréquation suppose d'isoler l'impact des variations climatiques sur les recettes de la concession.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Lorsque cet impact est négatif, cela signifie que GRDF n'a pas perçu le niveau de recettes que la CRE avait estimé sur la base d'une température moyenne, ce qui constitue un manque à gagner pour GRDF (et inversement). Ce manque à gagner (respectivement, ce trop-perçu) est pris en compte par la CRE lors de l'évolution annuelle du tarif ATRD de l'année suivante, via le CRCP, de sorte que GRDF recouvre (ou restitue) auprès des clients cet impact climatique.

La contribution de la concession à la péréquation tarifaire

La contribution de chaque concession à la péréquation est calculée par différence entre :

- Les recettes d'acheminement de la concession corrigées du climat,
- La répartition, au prorata des charges de chaque concession, du total du revenu autorisé de la zone de desserte péréquée.

Cette contribution dépend donc de plusieurs facteurs : le nombre de clients, leur consommation, l'activité d'exploitation sur la concession, la quantité d'ouvrages et leur valeur.

Lorsque la contribution à la péréquation est positive, cela signifie que la concession participe au système national de solidarité. Inversement, une contribution à la péréquation négative signifie que la concession bénéficie de ce système. La « valeur » de cette contribution permet à chaque autorité concédante de connaître sa situation dans le système de solidarité, mais est sans incidence sur le niveau du tarif, le niveau des investissements ou le niveau de qualité de service. Pour une même concession, la contribution à la péréquation peut évoluer dans le temps. Par exemple, un investissement important peut faire augmenter les charges d'investissement sur une période donnée, alors que les recettes restent stables : mécaniquement, la contribution à la péréquation va diminuer pour cette concession.

Le calcul de la contribution à la péréquation n'a de sens qu'au regard de l'ensemble de celles des autres concessions. Ainsi, même si les caractéristiques d'une concession en particulier ne changent pas (nombre de clients constant, recettes stables, investissements stables), l'évolution de ces mêmes caractéristiques pour d'autres concessions aura un impact sur sa propre contribution à la péréquation.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Dernière ligne du compte d'exploitation synthétique intitulée « Autres »

La ligne « Autres » du compte d'exploitation synthétique est calculée par différence entre les recettes, les charges de la concession, l'impact climatique et la contribution à la péréquation.

Ce montant est impacté par de nombreux paramètres, dont les principaux sont :

- L'apurement du CRCP de l'année précédente.
- L'impact des paramètres retenus par la CRE : coefficient de lissage ($X=1,9\%$) et hypothèses d'inflation prévisionnelle.
- Les différences entre les trajectoires prévisionnelles (OPEX et CAPEX) et les montants effectivement réalisés.

Une partie des impacts constatés en année N seront réintégrés via le CRCP dans le cadre des évolutions tarifaires annuelles au 1^{er} juillet N+1.





05 La transition écologique

5.1	Le gaz vert	90
5.2	La mobilité durable	96
5.3	Les données au service de la maîtrise de l'énergie	99

5.1 Le gaz vert

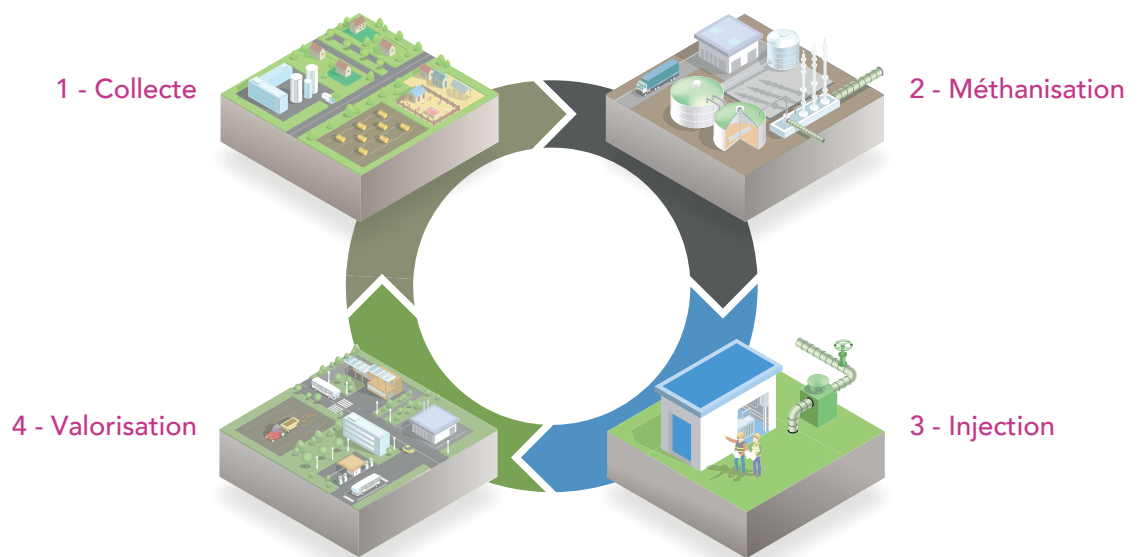
Le gaz vert, vos déchets ont de l'avenir

Le biogaz est un gaz 100% renouvelable produit localement et issu de la fermentation anaérobie (méthanisation) de résidus agricoles, d'effluents d'élevage et de déchets des territoires. Après épuration, il atteint le même niveau de qualité que le gaz naturel et peut donc être injecté dans les réseaux et couvrir les besoins des clients en chauffage, cuisson, eau chaude sanitaire et carburant. On l'appelle alors biométhane. Utilisé comme carburant (BioGNV), il offre une solution économique et écologique pour le transport de marchandises et de personnes.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Le biométhane



1 - Collecte

Les déchets sont collectés et transportés sur le site de méthanisation.

2 - Méthanisation

Les déchets sont triés, préparés et introduits dans le méthaniseur. Ils sont mélangés et chauffés. Les bactéries les transforment en biogaz et digestat.

3 - Injection

Le biogaz est épuré et devient du biométhane. Dans le poste d'injection, GRDF odorise et contrôle la qualité du biométhane. Sa pression est ensuite régulée avant injection dans le réseau de distribution de gaz naturel.

4 - Valorisation

Le digestat, engrais naturel, peut être épandu sur les terres agricoles. Le biométhane est injecté dans le réseau pour une utilisation similaire à celle du gaz naturel : chauffage, eau chaude sanitaire, cuisson, électricité, carburant...

Avec la mise en service de plus de 150 nouveaux sites en France au cours de l'année 2021, portant à 6,4 TWh la capacité installée, la méthanisation confirme sa place dans le mix énergétique français. En 2021 ce sont plus de 4,3 TWh de gaz verts qui ont été injectés dans les réseaux des opérateurs gaziers, soit la consommation de 720 000 logements neufs, ou encore 17 000 bus roulant au BioGNV.

A fin décembre 2021 :

- 152 nouveaux sites de méthanisation avec injection de biométhane ont été raccordés aux différents réseaux, dont 123 sur le réseau de distribution de GRDF
- 365 unités sont en service, dont 84% sont agricoles, avec une capacité installée totale de 6,4 TWh
- Les objectifs de la PPE pour 2023 sont déjà dépassés (6 TWh)

L'année 2021 a été marquée par la concrétisation de différentes évolutions réglementaires :

- L'application du Droit à l'Injection se poursuit, avec de nombreux renforcements et plusieurs rebours, qui permettent de développer la capacité d'accueil des réseaux.
- L'encadrement des projets évolue, avec des nouvelles dispositions relatives aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (rubrique 2781), pour renforcer la qualité des unités de méthanisation et une meilleure intégration dans les territoires.
- De nouveaux modes de financement extra-budgétaires des projets de méthanisation voient jour. La loi Climat et Résilience a créé le cadre législatif des Certificats de Production de Biogaz – CPB (articles L.446-41 à L.446-55 du code de l'énergie). Ce dispositif vise à favoriser la production de biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel. Il consiste à imposer aux fournisseurs

de gaz naturel une obligation de restitution à l'Etat de certificats verts, soit en produisant directement du biogaz, soit en acquérant des certificats auprès de producteurs de biogaz.

En Ile-de-France l'application du Droit à l'Injection a permis la validation de 18 des 23 zonages de raccordement en Ile-de-France :

- Permettant le renforcement du réseau avec plus de 90 kilomètres de maillage construit ou en cours de construction en seconde couronne ;
- Offrant un exutoire à de nombreux projets grâce aux rebours : deux rebours opérationnels fin 2021, à Mareuil-les-Meaux (77) et Marchémoret (77) ainsi qu'un rebours en étude à proximité d'Etampes (91) dont l'étude a été lancée. Le rebours de Marchémoret, mis en service en 2021 en Seine et Marne, dans le Valois, permettra d'accueillir plus d'une dizaine de projets de production de gaz verts, pour une production annuelle de 550 GWh.

En Ile-de-France, la dynamique biométhane se confirme : 29 sites injectent du gaz vert dans les réseaux de distribution (22 sites) et de transport (7 sites). La Seine-et-Marne pousse la production de gaz vert francilien avec 11 nouvelles mises en service en 2021. Le département confirme ainsi sa place de 1er département producteur de biométhane avec 23 unités en injection.

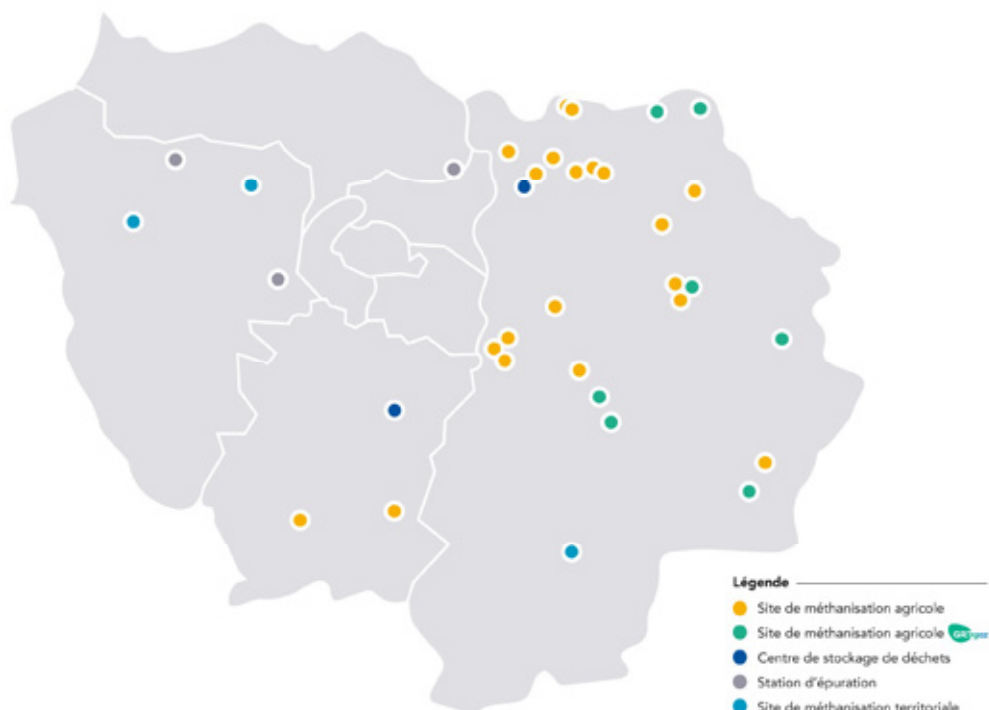
Au périmètre de GRDF Ile-de-France, parmi les 22 sites raccordés au réseau :

- 6 sites supplémentaires ont été raccordés :
- 4 sites agricoles en Seine et Marne,
- 1 site en Seine et Marne traitant des biodéchets et du fumier équin,
- 1 site situé dans l'Oise mais raccordé au réseau francilien : EVE/ Biogaz du Valois
- La capacité installée est de 340 GWh/an, soit l'équivalent de la consommation de 1 400 bus roulant au bioGNV ou encore de 57 000 logements.

La filière régionale poursuit ses actions en faveur du développement des projets de méthanisation au travers des différents groupes de travail de Prométhéa : acceptabilité locale, biodéchets, intrants agricoles, formation et financement. GRDF est co-pilote du groupe de travail Acceptabilité Locale, et participe activement aux autres groupes. Le collectif a également organisé une série de webinaires et de formations thématiques dans le but d'informer le grand public, les élus locaux et les professionnels de la filière.

Ci-dessous la carte des sites de méthanisation en Ile-de-France :

Carte des sites de méthanisation en Ile-de-France à fin 2021



29 sites en injection



490 GWh/an

Équivalent à



1 900 bus au bioGNV

ou



80 000 logements neufs

Les biodéchets ont de l'avenir !

La généralisation du tri à la source des biodéchets, prévue le 1er janvier 2024, va permettre de limiter les quantités de déchets incinérés ou enfouis, en offrant une seconde vie à ces déchets que nous produisons tous au quotidien. Solution déjà mûre en Ile-de-France, la méthanisation constitue un moyen vertueux pour valoriser ces biodéchets, en permettant le retour au sol de la matière et la production de biométhane.

Avec un potentiel de plus de 500 000 t de biodéchets mobilisables chaque année d'après le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) d'Ile-de-France, le

développement de cette nouvelle filière représentent de forts enjeux, en termes de création d'emplois locaux, de production d'énergies renouvelables et d'agriculture durable.

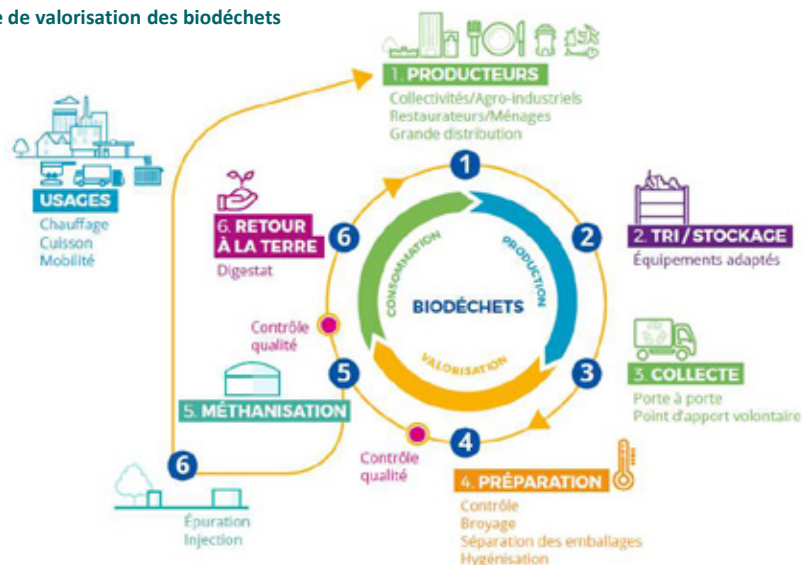
Le traitement des biodéchets (constitués des déchets alimentaires et des autres déchets naturels biodégradables) peut être mutualisé avec toutes les méthanisations : territoriales et agricoles. Cette valorisation organique des biodéchets permet de transformer des matières organiques brutes en énergies, le gaz et le digestat. Les biodéchets ont un fort pouvoir méthanogène, c'est-à-dire qu'ils peuvent, dans un méthaniseur, fermenter pour produire du biogaz.

L'Agence des Économies Solidaires, la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) et GRDF lancent un appel à projets en vue de soutenir la valorisation des biodéchets, via la méthanisation, au profit du développement durable des territoires.

Cet appel à projets s'est adressé aux collectivités qui seront amenés à proposer aux ménages et aux professionnels de leur territoire des solutions pour le tri et la valorisation de leurs biodéchets. Méthaniser les biodéchets représente une véritable opportunité d'innovation et de création de valeur dans les territoires. Deux outils sont à disposition des collectivités pour appuyer leurs réflexions et le montage de leur projet :

- La revue des solutions innovantes et engagées de mobilisation des biodéchets, conçue à l'issue d'un premier appel à projet et qui a permis de sélectionner 26 solutions qualifiées sur l'ensemble des briques de mobilisation. Bien que non exhaustive, cette revue est un outil de mise en relation à exploiter sans réserve.
- Le guide « Du tri à la source des biodéchets jusqu'à leur méthanisation », fruit d'un partenariat avec Villes de France, l'Association des intercommunalités de France (AdCF) et le consortium de développement de la méthanisation de la région Auvergne-Rhône-Alpes : Ambition Biogaz 2023. Ce guide opérationnel offre des retours d'expériences de collectivités déjà engagées. Il propose également des fiches méthodologiques ainsi que des zooms techniques et réglementaires à toutes les étapes de mobilisation. Il constitue donc un appui précieux pour les candidats.

Le cycle de valorisation des biodéchets



Inventaire des méthodes et solutions

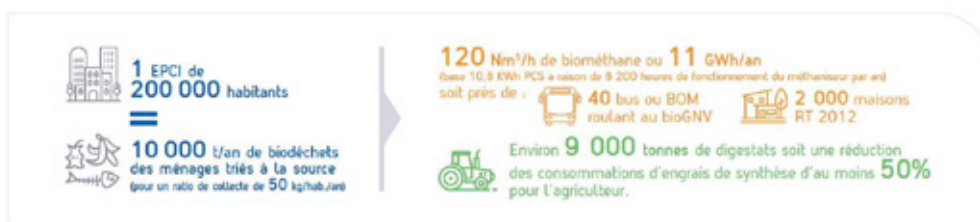
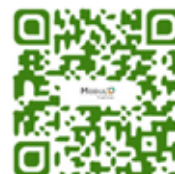


Deux villes exemplaires dans la valorisation de leurs biodéchets :



Lamotte-Beuvron,
Les habitants produisent du biométhane grâce à leurs déchets organiques.

Carrières-sous-Poissy,
Les biodéchets des cantines scolaires produisent du biométhane



5.2 La mobilité durable

Le GNV, un carburant qui préserve santé et environnement

La qualité de l'air et la lutte contre le réchauffement climatique sont des enjeux majeurs qui nécessitent l'engagement de l'ensemble des acteurs. S'il a déjà fortement réduit ses émissions, le secteur des transports reste un fort contributeur avec près d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre et des émissions importantes de polluants locaux tels que particules et oxydes d'azote, notamment dans les centres-villes.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Sur votre région administrative, il y a 104 stations GNV raccordées au réseau GRDF, correspondant à une consommation de 615 GWh.

La mobilité propre continue son développement sur la région Île-de-France, avec en particulier le renforcement de la ZFE de la Métropole du Grand Paris qui étend la restriction de circuler aux véhicules Crit'Air 4 dans les communes situées à l'intérieur du périmètre de l'autoroute A86.

De par sa performance environnementale et son confort d'utilisation, le GNV-BioGNV est une solution pertinente en plein essor. Début 2022, on dénombre 34 stations publiques et plus de 85 stations privées en service, proposant du GNV et du BioGNV. C'est une progression de l'ordre de 30% en un an. Considérant les stations raccordées sur les réseaux gaz, les consommations (Bio)GNC IDF représentent plus de 30% des consommations nationales, soit environ 760 GWh/an. Plus de 29 400 véhicules circulent au GNV-BioGNV sur le territoire français.

Les bus au GNV-BioGNV représentent 50% des nouvelles immatriculations en 2021 ; c'est l'énergie la plus plébiscitée depuis 2 ans. De même, les autocars GNV-BioGNV représentent 14% des nouvelles immatriculations en 2021. Île-de-France Mobilités

avance sur son programme de transition énergétique, en convertissant ses centres et 70% de sa flotte de bus et autocars au BioGNV. Enfin, la part des poids-lourds gaz neufs est d'environ 6% en 2021.

En 2021, 10 nouvelles stations (Bio)GNV ont été ouvertes au public :

- Noisy-le-Grand (93), TotalEnergies avec la SEM Sigeif Mobilités ;
-
-
- Paris 15ème Pont Aval Quai d'Issy-les-Moulineaux (75), TotalEnergies ;
-
-
- Chelles (77), Engie Solutions ;
-
-
- Paris 19ème Porte d'Aubervilliers périphérique extérieur (75), TotalEnergies ;
-
-
- Marolles-sur-Seine (77), Endesa ;
-
-
- Le Coudray-Montceaux (91), Gaz'Up avec la SEM Sigeif Mobilités ;
-
-
- Châtres (77), Engie Solutions ;
-
-
- Paris 19ème Porte d'Aubervilliers périphérique intérieur (75), TotalEnergies ;
-
-
- Aulnay-sous-Bois (93), Air Liquide ;
-
-
- Vaux-le-Pénil (77), Endesa avec le SDESM Energies.
-

Depuis le début de l'année 2022, une autre station publique est accessible, celle de Mitry-Mory (77), AS24.

Carte des stations GNV ouvertes au public en Ile-de-France



Gaz Naturel Véhicule (GNV) Le carburant pour une flotte plus verte

ÉCONOMIQUE & ÉCOLOGIQUE

Économie de **20%**
à la pompe
par rapport au diesel
Tarif constaté en stations

Au BioGNV, réduction de **80%**
des émissions de CO₂
par rapport au diesel
Rapport IFPEN 09/2019

Réduction de **95%**
de particules fines
par rapport au diesel
Norme Euro VI

Vignette **Crit'Air 1**
Réduction des émissions
de particules fines et NOx
COMPATIBLE ZFE 2024

Bonification de l'amortissement
120% à 160%
à partir de 2,6T

Réduction de **50%**
de bruit
par rapport au diesel
Certification PIEK

Aides locales et régionales à l'achat de véhicules GNV
<https://www.grdf.fr/acteurs-gnv/vehicules-roulant-gnv/realisation-projet/aides-achat-vehicule-gnv>

5.3 Les données au service de la maîtrise de l'énergie

Croiser les données, un enjeu majeur de la transition écologique

Dans le cadre de leurs décisions de planification, d'aménagement, d'investissement ou d'accompagnement des porteurs de projets, les collectivités et les autorités concédantes jouent un rôle clé dans la concrétisation de la transition énergétique : développement des énergies renouvelables, transformation des pratiques de mobilité en faveur de la qualité de l'air, maîtrise de la demande en énergie, détection de la précarité énergétique...



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Les données gaz mises à disposition des collectivités

GRDF s'inscrit dans ce cadre réglementaire et favorise l'utilisation des données de consommation de gaz et de production de gaz renouvelable en proposant des canaux d'accès adaptés aux différents acteurs concernés.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Quels sont les différents usages des données énergétiques ?

- Gérer la consommation des bâtiments publics

Les collectivités sont gestionnaires de leurs bâtiments publics et peuvent donc souhaiter mieux connaître la consommation en gaz de chacun d'entre eux et ainsi y favoriser la maîtrise de l'énergie, notamment dans le cadre du décret tertiaire*. Sur les bâtiments des collectivités équipés d'un compteur communicant gaz, elles ont accès non seulement à leurs consommations facturées mais aussi à leurs données quotidiennes, ce qui leur permet de suivre et comparer leurs consommations de gaz naturel ou, par exemple, de recevoir des alertes en cas de surconsommation.

- Réaliser la planification énergétique du territoire

Les collectivités doivent élaborer des documents de planification énergétique (SRADDET, PCAET, SDE, etc.) ou des documents d'urbanisme comportant des volets énergétiques (SCoT, PLUi, etc.). Pour ce faire, elles ont besoin d'une vision globale de la consommation annuelle de gaz sur leur territoire à plusieurs échelles.

- Prioriser les actions de rénovation

Les actions de rénovation tiennent compte de nombreuses variables, parmi lesquelles la consommation des bâtiments en gaz peut être déterminante. Les données de consommation de bâtiments ou de quartiers entiers peuvent ainsi participer à l'identification des zones à rénover en priorité, notamment en diagnostiquant des situations de surconsommation ou de précarité énergétique. Les collectivités peuvent aussi par exemple enrichir des dossiers de financement des rénovations.

- Mesurer les résultats des actions de rénovation

Après avoir rénové un bâtiment public, ou après avoir engagé des travaux de rénovation d'immeubles ou de quartiers d'une collectivité, celle-ci peut souhaiter mesurer les résultats obtenus. Pour ce faire, elle peut comparer la consommation de gaz des bâtiments avant et après les opérations de rénovation.

- Encourager la Maîtrise de l'Énergie (MDE) auprès des administrés

Comme les collectivités avec leurs bâtiments publics, leurs administrés ont accès à leurs données quotidiennes de consommation de gaz. Ils peuvent consentir à les partager aux collectivités. Dans ce cas, elles peuvent les sensibiliser et les accompagner à la maîtrise de leur consommation de gaz, et en particulier de chauffage. C'est la collectivité tout entière qui réduira sa surconsommation.

En tant que distributeur de gaz naturel dans les collectivités, GRDF dispose d'une grande variété de données de consommation de gaz qui peuvent répondre à la plupart de leurs enjeux énergétiques. Depuis la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015, GRDF a pour obligation de mettre à disposition les données de comptage, des systèmes d'alerte liés au niveau de leur consommation et des éléments de comparaison.

Au-delà de la transmission des données de consommation réglementaires, GRDF accompagne les acteurs des territoires dans l'élaboration de leurs stratégies de planification et leurs projets opérationnels.

Le principal instrument de collecte des données de consommation :

Le compteur communicant

Déploiement jusqu'en 2023

GRDF

Deux types de données de consommation de gaz

- Les données individuelles (un bâtiment, un logement, etc.)
- Les données agrégées (une adresse, un EPCI, une région, etc.)

L'un des grands enjeux de GRDF est de veiller à la sécurité et à la confidentialité des données. Protection des données à caractère personnel et gestion exemplaire du consentement des consommateurs sont ses maîtres-mots.





06 GRDF & Vous

6.1	La distribution du gaz, une mission de service public	104
6.2	Une organisation à votre service	107
6.3	Les outils digitaux à votre disposition	111

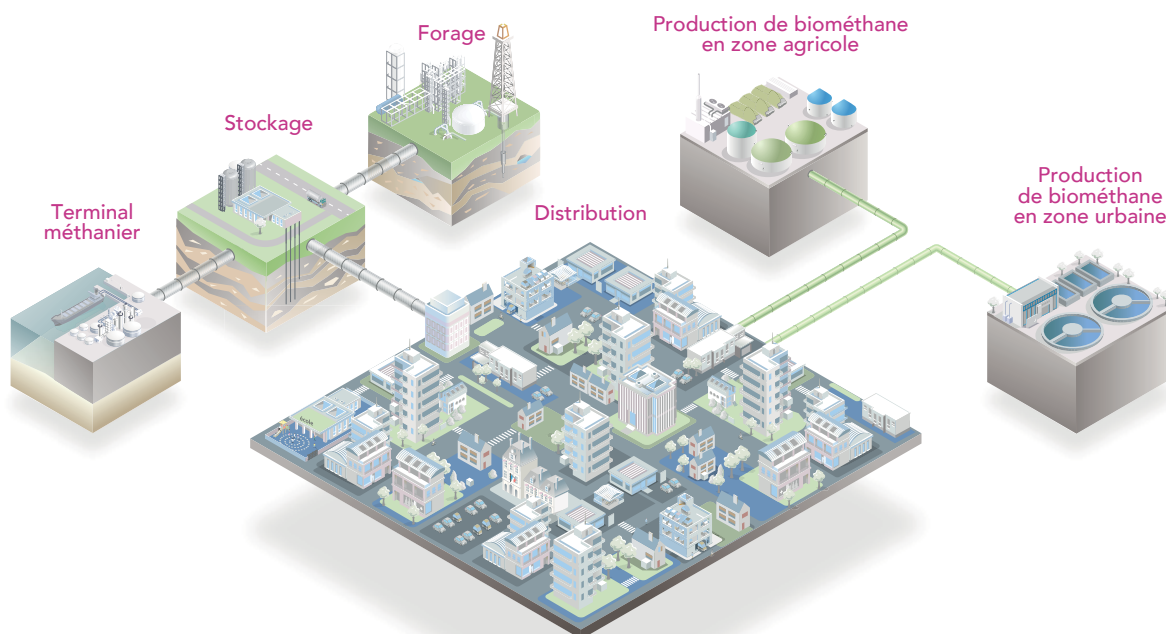
6.1 La distribution du gaz, une mission de service public

La chaîne gazière

La chaîne gazière est composée des activités suivantes :

- la production (importation et désormais production locale),
- le stockage,
- l'acheminement (activités de « distribution » et de « transport »), assuré par les gestionnaires de réseau,
- la commercialisation de gaz, par les fournisseurs d'énergie.

La chaîne gazière



Terminal méthanier

Le gaz naturel peut provenir de gisements terrestres et marins (offshore). Il est acheminé par voie maritime jusqu'aux terminaux méthaniers en France. Il est principalement importé d'Algérie et du Nigéria.

Stockage

Le gaz naturel est stocké dans les réservoirs souterrains à plusieurs centaines de mètres de profondeur. Le stockage permet d'ajuster la distribution de gaz naturel à la demande des clients.

Forage

Le gaz naturel peut provenir de gisements terrestres par forage et être acheminé par gazoduc. En France, il est importé principalement de Norvège, de Russie et des Pays-Bas.

Distribution

Le gaz est acheminé des points de stockage ou de production biométhane aux clients via un réseau de basse et de moyenne pression. GRDF gère ce réseau par délégation des collectivités, lequel est utilisé par l'ensemble des fournisseurs.

Production de biométhane en zone agricole

Le gaz vert peut être produit à partir de la méthanisation de matières agricoles ou de fumier. Triés et mélangés, ces intrants sont chauffés et transformés en biométhane.

Production de biométhane en zone urbaine

Le gaz vert peut être produit à partir de la valorisation des déchets urbains. Triés et mélangés, ces derniers sont chauffés et transformés en biométhane.

La triple autorité encadrant la distribution du gaz

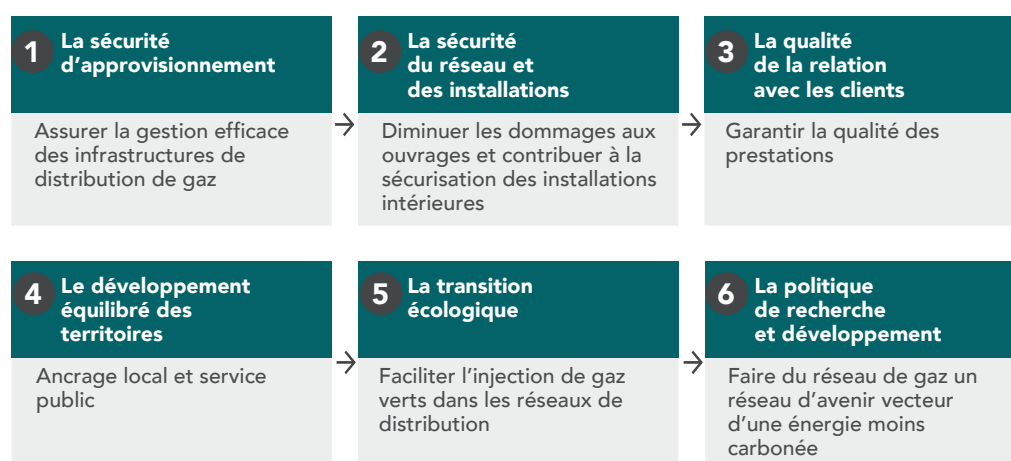
Trois autorités encadrent l'activité de GRDF :

- L'État : GRDF est lié à l'État par un contrat de service public signé pour une

- durée de 4 ans (2019-2023) et soumis à la réglementation régissant son activité.
- La Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) : elle fixe le tarif d'Accès des Tiers au Réseau de Distribution (ATRD) à l'intérieur de la zone de desserte de chaque distributeur ainsi que le contenu et le tarif des prestations complémentaires des Catalogues des Prestations de chaque opérateur.
 - L'Autorité Concédante : elle exerce notamment le contrôle du bon accomplissement par GRDF des missions de service public déléguées et des engagements du contrat de concession qui la lie à GRDF.

Les missions de GRDF de service public

L'État a confié à GRDF des missions de service public. Le socle de ces engagements est rappelé dans le Contrat de Service Public (CSP) pluriannuel conclu entre les deux parties, mettant un accent particulier sur la sécurité d'approvisionnement, la sécurité des réseaux et des installations, la qualité de la relation avec tous les clients, le développement équilibré des territoires, la transition écologique et la politique de recherche et de développement.

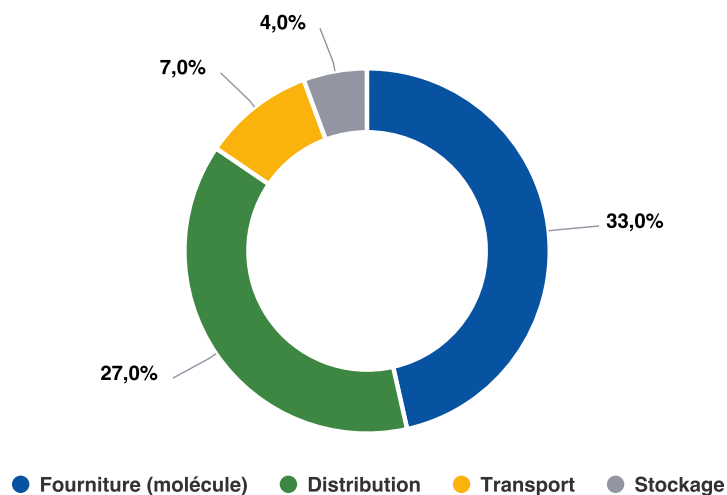


La facture type

Composantes de la facture d'un client résidentiel

La facture de gaz naturel est envoyée par le fournisseur à son client. Voici un exemple de facture sur la vente de gaz naturel au tarif réglementé, en début d'année 2021 (source : site Internet CRE).

Facture type d'un client résidentiel



Le gaz, une énergie compétitive

Le gaz est une des énergies les plus compétitives. Pour suivre l'évolution des prix des énergies, GRDF met à disposition de tous les clients sur son site Internet un outil interactif présentant un « baromètre » de ces prix : www.grdf.fr/particuliers/evolution-prix-energies



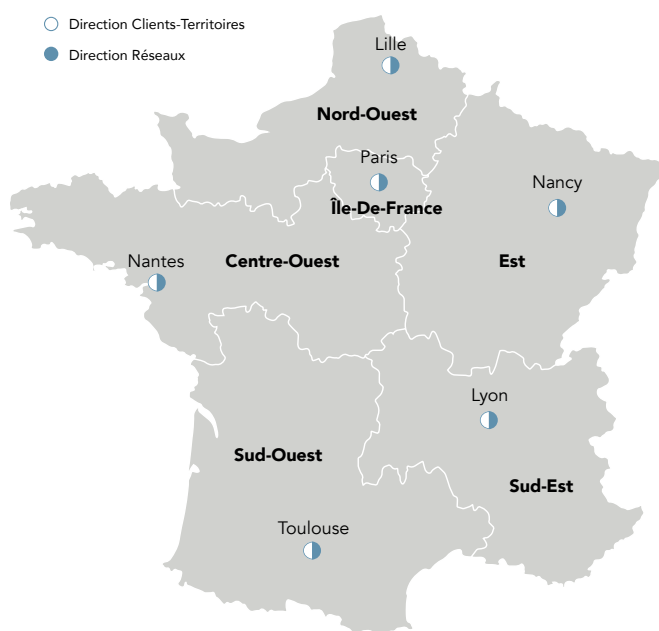
6.2 Une organisation à votre service

L'organisation de GRDF

L'organisation de GRDF est composée d'un niveau national, regroupant des activités d'expertise et des fonctions supports, et d'un ancrage local basé sur six régions, dénommées « régions GRDF ». Ces deux niveaux d'organisation sont complémentaires pour mener à bien des actions mutualisées sur toute la France



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.



Les activités liées au réseau (dépannage) et à la clientèle (interventions) sont, depuis le 1er janvier 2018, spécialisées par énergie. Les activités gazières sont regroupées au sein d'une même entité appelée Agence d'Intervention (AI), la zone de desserte de GRDF est couverte par 63 AI.

L'objectif de cette évolution de l'organisation est triple :

- renforcer le professionnalisme gazier orienté client,
- ancrer la proximité avec les autorités concédantes et les collectivités,
- moderniser les outils de programmation des interventions pour un service plus efficient.

Les engagements de GRDF en matière de sécurité restent inchangés, en particulier la capacité d'intervention en moins d'une heure.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Au sein des territoires, des agences locales portent les missions de GRDF.

Des agences locales

- Relations Collectivités Territoriales.
Votre interlocuteur de proximité
- Travaux
- Exploitation
- Gestion Clientèle



Le maillage local de GRDF s'appuie sur des agences régionales et des services nationaux.

Des agences régionales

- Acheminement
- Relations Collectivités Territoriales
- Développement
- Patrimoine
- Travaux
- Exploitation
- Services Supports



Des services nationaux

- Agence diagnostic qualité gaz
- Unités Urgence Sécurité Gaz
- Service comptabilité
- Directions fonctionnelles



La politique RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise)

Avec son Projet d'Entreprise, GRDF a souhaité aborder deux questions majeures : la place du gaz vert dans la transition énergétique, et son rôle dans la société actuelle. Aujourd'hui, les attentes de la société civile envers les entreprises sont de plus en plus fortes, poussant ces dernières à s'investir sur les grands enjeux d'un monde en pleine mutation, en particulier dans le secteur de l'énergie, et à viser une performance globale, aussi bien économique qu'extra-financière : sociale, sociétale et environnementale.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Achats responsables : GRDF obtient l'unique label attribué par les pouvoirs publics en la matière

GRDF a reçu le label Relations Fournisseurs et Achats Responsables (RFAR), unique label reconnu par l'Etat dans ce domaine. Cette reconnaissance décernée conjointement par le médiateur des entreprises et le conseil national des achats, distingue les organisations ayant fait la preuve de relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs. Le plus haut niveau de reconnaissance, à savoir un critère d'excellence, a été attribué à GRDF sur la question de la contribution au développement du territoire saluant la qualité et l'impact positif des coopérations entre GRDF et les acteurs et/ou écosystèmes locaux.

Attribuée pour une durée de 3 ans, cette distinction témoigne des nombreuses actions concrètes engagées durablement par GRDF dans des pratiques d'achats responsables, vertueuses et réciproques. Elle témoigne également de son rôle d'acteur du développement économique local.

Les chiffres clefs de GRDF



Le plus long réseau de gaz en Europe

204 233 km

de réseau de gaz,
soit plus de 5 fois
le tour de la terre

257 TWh

de gaz
acheminé

1,2 milliard d'€

investis pour développer,
entretenir et exploiter
le réseau

1 million d'€

consacré chaque jour
à la sécurité du réseau



Une entreprise dynamique



11 643
collaborateurs



496
embauches
en CDI



751
alternants
vont être formés
chez GRDF



3,56
milliards d'€
de chiffre d'affaires



Un vecteur d'énergie au service des territoires

11 millions de clients
en France

9 585 communes
desservies par le réseau
de distribution de gaz

77 % de la population
habite une commune desservie
en gaz par GRDF

418 stations GNV
raccordées sur le réseau GRDF

**304 sites
d'injection biométhane**
d'injection de biométhane
exploités sur le réseau GRDF

**3,3 TWh
de biométhane injecté**
dans le réseau GRDF

6.3 Les outils digitaux à votre disposition

Le Portail Collectivités : le nouvel espace digital à votre service

Le Portail Collectivités a été mis en service fin 2021, et remplace les outils MaConcessionGaz et MonRéseauGaz.

Accessible sur grdf.fr, le Portail Collectivités est un espace dédié et sécurisé offrant à toutes les collectivités desservies en gaz l'accès à un ensemble de services et de données relatifs à l'activité de GRDF sur leur territoire pour répondre à leurs besoins.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Les services du nouveau Portail Collectivités

Accédez à votre portail collectivités

<https://monespace.grdf.fr/monespace>



- Cartographie de votre réseau gaz
- Contrat de concession et redevances
- Comptes rendus d'activité (CRAC)
- Programme travaux GRDF
- Suivi des consommations de vos bâtiments
- Suivi du déploiement des compteurs communicants
- Remonté d'anomalies



@GRDF



www.linkedin.com/company/grdf



www.facebook.com/grdf.official



www.youtube.com/user/chaine-grdf

Ensemble

LE BLOG GRDF DÉDIÉ AU GAZ VERT EN ÎLE-DE-FRANCE

<https://ensemble-grdfidf.fr>



Ensemble. Un titre fédérateur qui illustre notre conviction : agir avec les collectivités locales pour le développement des gaz renouvelables. Ensemble est une lettre d'information imprimée et digitale ainsi qu'un blog interactif. La vocation d'Ensemble est de renforcer le lien historique que nous entretenons et auquel nous croyons et de vous accompagner dans vos projets de transition écologique.



Lexique

Branchement

Tuyauterie reliant une canalisation du réseau de distribution au Poste de Livraison ou, en l'absence de Poste de Livraison, au compteur. Quand celui-ci alimente un immeuble avec plusieurs logements c'est un « Branchement Collectif », dans tous les autres cas il s'agit d'un « Branchement Individuel ».

Branchement particulier

Le branchement particulier est la partie située juste en amont du compteur et qui permet de le raccorder aux parties de l'installation commune (conduite d'immeuble, conduite montante, conduite de course, nourrice de compteur).

Catalogue des prestations

Liste des prestations disponibles pour le client et/ou le fournisseur, établie par GRDF et publiée sur le site www.grdf.fr.

Compteur

Appareil de mesure du volume de gaz livré au client. Selon le cas, il fait partie du Dispositif Local de Mesurage ou le constitue.

Compteur Domestique

Compteur dont le débit nominal est strictement inférieur à 16m³/h. Il s'agit donc des compteurs de type G4 (6m³/h) et G6 (10m³/h).

Compteur Industriel

Compteur dont le débit nominal est supérieur ou égal à 16m³/h. Il s'agit donc des compteurs de type G10 (16m³/h) et au-delà.

Concentrateur

Le concentrateur est un matériel assurant le relais entre les compteurs et les systèmes d'information de GRDF.

Conditions standard de livraison (CSL)

Les Conditions Standard de Livraison (CSL) s'appliquent au client dont l'index au compteur est relevé semestriellement, quel que soit le débit maximum du compteur. Plus d'informations : Catalogue des prestations de GRDF, chapitre « Conditions générales ».

Conduite d'immeuble (CI)

La conduite d'immeuble est une tuyauterie qui peut être uniquement à l'intérieur de l'immeuble ou en partie à l'extérieur lorsque le coffret gaz est situé à distance de l'immeuble desservi.

Conduite montante (CM)

La conduite montante est une tuyauterie verticale pour la plus grande partie, raccordée à la conduite d'immeuble et alimentant les différents niveaux de l'immeuble.

Contrat d'acheminement

Contrat signé entre le Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD) et un fournisseur d'énergie, en application duquel le GRD achemine le gaz vers le client final.

Contrat de fourniture

Contrat signé entre le client final et un fournisseur d'énergie de son choix, en application duquel celui-ci lui facture sa consommation de gaz.

Contrat de livraison direct (CLD)

Le Contrat de Livraison Direct (CLD) est conclu avec GRDF par un client dont l'index au compteur est relevé mensuellement, et lorsque le débit maximum du compteur est supérieur à 100 m³/h. Il se substitue aux Conditions Standard de Livraison (CSL). Plus d'informations : Catalogue des prestations de GRDF, chapitre « Conditions générales ».

Degré-jour (de chauffe)

Il correspond à la différence entre la température à partir de laquelle on considère que l'on commence à chauffer (16°C) et la température extérieure. De fait, un degré-jour de chauffe ne peut être que positif, quand celui-ci est à zéro la température est au-dessus de 16°C. Par exemple, s'il fait -4°C le degré-jour correspondra à 20.

Dispositif de mesurage

Ensemble des équipements de mesure, de calcul et de télétransmission localisés à l'extrémité aval du réseau de distribution, utilisé par le Distributeur pour déterminer les quantités livrées au point de livraison et leurs caractéristiques.

Fournisseur

Prestataire titulaire d'une autorisation délivrée par le Ministère chargé de l'énergie, qui vend une quantité de gaz au client en application d'un contrat de fourniture.

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)

Le gaz est transporté par grandes quantités et sur de longues distances par le Gestionnaire du Réseau de Transport (GRT). Sur le territoire concédé, il est ensuite acheminé vers les clients finals par GRDF, le Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD) communément désigné « distributeur ».

GNV

Utilisation du gaz comme carburant. C'est le même gaz que celui utilisé pour le chauffage ou la cuisson. Le GNV existe sous deux états : liquide (GNL) ou comprimé (GNC).

Installation intérieure

L'installation intérieure du client commence à l'aval du compteur. Dans le cas des conduites montantes sans compteur individuel, elle commence à l'aval du robinet de coupure individuelle.

IRIS

Les IRIS (Ilots Regroupés pour l'Information Statistique) sont définis par l'INSEE et constituent « la brique de base en matière de diffusion de données infra-communales ». Il doit respecter des critères géographiques et démographiques et avoir des contours identifiables sans ambiguïté et stables dans le temps.

Normo mètre cube (Nm³)

Quantité de gaz sec (exempt de vapeur d'eau) qui occupe un volume d'un mètre cube.

Poste d'injection

Équipement clef de l'intégration du biométhane au réseau GRDF. Il permet, en aval du méthaniseur et de l'épurateur du producteur, d'odoriser, de contrôler, de compter et d'injecter le gaz dans le réseau de distribution local.

Lexique

Poste de livraison

Installation située à l'extrémité aval du réseau de distribution, assurant généralement les fonctions de détente et de régulation de pression, ainsi que la mesure, le calcul et la télétransmission d'éléments permettant de déterminer les quantités livrées au point de livraison.

Pouvoir Calorifique Supérieur (PCS)

Quantité de chaleur (en KWh) dégagée par la combustion complète d'un mètre cube de gaz sec donné dans l'air, à une pression constante (1,01325 bar) et à une température initiale de zéro Celsius.

Pression de livraison

Pression relative du gaz au point de livraison.

Quantité acheminée

Quantité de gaz livrée au point de livraison déterminée par relevé du compteur. En cas de dysfonctionnement du compteur, la quantité consommée peut être corrigée. En cas d'absence du client lors du relevé et lorsque le compteur est inaccessible, la quantité acheminée est estimée.

Réseau de distribution

Le réseau de distribution est composé des ouvrages de distribution qui permettent au Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRDF) d'acheminer le gaz jusqu'aux clients finals (résidentiels, entreprises ou bâtiments tertiaires).

Réseau BP

Le Réseau BP (Basse Pression). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 19 et 21 millibar.

Réseau MPA

Le Réseau MPA (Moyenne Pression de type A). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 50 millibar et 0,4 bar.

Réseau MPB

Le Réseau MPB (Moyenne Pression de type B). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 0,4 bar et 4 bar.

Réseau MPC

Le Réseau MPC (Moyenne Pression de type C). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 4 et 25 bar.

Compte rendu d'activité de concession 2021

SUDELEG

DIRECTEUR DE PUBLICATION : JÉRÔME CHAMBIN

RÉDACTEURS : CÉCILE NIVAUD, EMILIO SOBA

Date de création : juin 2021
Compte-rendu d'activité créé par la Solution Paddix® (www.paddix.com)
Réalisé par IDIX - www.idix.fr



// Choisir le gaz, c'est aussi choisir l'avenir

Le gaz c'est l'avenir, parce qu'il devient de plus en plus vert

Aujourd'hui près d'une cinquantaine de sites injectent du gaz vert sur l'ensemble des réseaux de gaz français et près de 400 projets sont à l'étude. Produit à partir de déchets issus notamment de cultures agricoles, d'effluents d'élevages et de déchets ménagers, le biométhane offre une énergie plus responsable pour se chauffer, cuisiner et se déplacer. L'ambition est d'injecter 30% de gaz renouvelable dans les réseaux en France d'ici à 2030.

Le gaz c'est l'avenir, parce qu'il offre une mobilité moins polluante

Le Gaz Naturel Véhicule (GNV) permet d'améliorer la qualité de l'air, de préserver l'environnement et de réduire les nuisances sonores. Moins polluant, il offre une solution alternative aux carburants traditionnels : réduction de 95% les émissions de particules fines et de 50% les oxydes d'azote par rapport à la norme Euro VI. Aujourd'hui plus de 20 millions de véhicules roulent déjà au GNV et au BioGNV dans le monde.

Le gaz c'est l'avenir, parce qu'il est moderne et connecté

Le gaz répond aux nouveaux modes de consommation. Performants et connectés, le réseau de distribution et les équipements au gaz naturel offrent des fonctionnalités adaptées aux nouveaux usages et contribuent à l'atteinte des objectifs que s'est fixés la France en matière de performance énergétique.

Le gaz c'est l'avenir et il faut le dire

C'est tout l'enjeu de la nouvelle signature de GRDF, « choisir le gaz, c'est aussi choisir l'avenir ». Des mots forts qui traduisent la conviction que le gaz est une énergie indispensable à un mix énergétique équilibré qui répond aux attentes des consommateurs et des territoires.



Choisir le gaz,
c'est aussi choisir l'avenir

Quel que soit votre fournisseur

GRDF, Société Anonyme au capital de 1 800 745 000 euros.
Siège social : 6 rue Condorcet, 75009 Paris. RCS Paris 444 786 511

